

**Rapport au :  
Report to:**

**Comité de l'agriculture et des affaires rurales  
Agriculture and Rural Affairs Committee  
3 octobre 2019/ 3 October 2019**

**Comité de l'urbanisme  
Planning Committee  
10 octobre 2019/ 10 October 2019**

**et au Conseil / and Council  
23 octobre 2019  
23 October 2019**

**Soumis le 27 août 2019  
Submitted on February 25, 2019**

**Soumis par:  
Submitted by  
Don Herweyer  
Director / Directeur**

**Services du développement économique et planification / Economic  
Development and Long Range Planning /  
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement  
économique / Planning, Infrastructure and Economic Development Department /**

**Personne ressource / Contact Person :  
Lorraine Stevens, Urbaniste / Planner, Politiques d'urbanisme et Résilience /  
Planning Policy and Resiliency  
(613) 580-2424, 15077, lorraine.stevens @ottawa.ca**

**Ward: À L'ÉCHELLE DE LA VILLE /  
CITY WIDE**

**File Number: ACS2019-PIE-EDP-0036**

**OBJET: Zonage – Mise à jour de la cartographie des plaines inondables –  
Phase 3**

**SUBJECT: Zoning – Flood Plain Mapping Updates Phase 3**

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

- 1. Que Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver des modifications à la zone sous-jacente de plaine inondable du Règlement de zonage 2008-250 de la façon illustrée dans le document 1 et précisée dans le document 3.**
- 2. Que Comité de l'agriculture et des affaires rurales donne son approbation à ce que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffier municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux 'exigences d'explication' aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la réunion du Conseil municipal prévue le 23 octobre 2019», à la condition que les observations aient été reçues entre le moment de la publication du présent rapport et le moment de la décision du Conseil.**
- 3. Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver des modifications à la zone sous-jacente de plaine inondable du Règlement de zonage 2008-250 de la façon illustrée dans le document 2 et précisée dans le document 4; et**
- 4. Que le Comité de l'urbanisme donne son approbation à ce que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffier municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux 'exigences d'explication' aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la réunion du Conseil municipal prévue le 23 octobre 2019», à la condition que les observations aient été reçues entre le moment de la publication du présent rapport et le moment de la décision du Conseil.**

## REPORT RECOMMENDATIONS

1. That Agriculture and Rural Affairs Committee recommend Council approve amendments to the floodplain overlay in Zoning By-law 2008-250, as shown in Document 1 and detailed in Document 3.
2. That Agriculture and Rural Affairs Committee approve the Consultation Details Section of this report be included as part of the 'brief explanation' in the Summary of Written and Oral Public Submissions, to be prepared by the Office of the City Clerk and submitted to Council in the report titled, "Summary of Oral and Written Public Submissions for Items Subject to *the Planning Act* 'Explanation Requirements' at the City Council Meeting of October 23, 2019," subject to submissions received between the publication of this report and the time of Council's decision.
3. That Planning Committee recommend Council approve amendments to the floodplain overlay in Zoning By-law 2008-250, as shown in Document 2 and detailed in Document 4.
4. That Planning Committee approve the Consultation Details Section of this report be included as part of the 'brief explanation' in the Summary of Written and Oral Public Submissions, to be prepared by the Office of the City Clerk and submitted to Council in the report titled, "Summary of Oral and Written Public Submissions for Items Subject to *the Planning Act* 'Explanation Requirements' at the City Council Meeting of October 23, 2019" subject to submissions received between the publication of this report and the time of Council's decision.

## RÉSUMÉ

Le présent rapport recommande des modifications à la cartographie des plaines inondables figurant dans le Règlement de zonage. Préparées en consultation avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi et Conservation de la Nation Sud, ces modifications serviront à intégrer dans le Règlement de zonage les renseignements les plus à jour sur l'emplacement de la zone pouvant être inondée une fois tous les cent ans. Ce rapport contient les principales cartes des secteurs urbains et ruraux du territoire municipal illustrant les cours d'eau le long desquels des modifications sont proposées, ainsi que des cartes plus détaillées de chacun des cours d'eau le long desquels la zone sous-

jacente de plaine inondable est mise à jour. Les membres du public ont pu consulter, dans le cadre du processus de consultation, la cartographie détaillée illustrant les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable, en se rendant sur le site [ottawa.ca/plaineinondable](http://ottawa.ca/plaineinondable).

Une modification propre à l'emplacement supplémentaire a été ajoutée au présent rapport afin de corriger une anomalie concernant la limite de la zone sous-jacente de plaine inondable dans un secteur longeant le chemin Shea, dans le village de Richmond, près du chemin Hemphill.

Deux propriétés faisant ou ayant fait l'objet de modifications de zonage depuis la première diffusion de cette proposition ont été exclues des terrains visés par le présent rapport. De plus, l'examen de cette proposition a permis de constater qu'une correction devait être apportée pour supprimer la plaine inondable proposée.

#### Consultation publique

Les membres du public ont été consultés conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et au Plan officiel.

### **EXECUTIVE SUMMARY**

This report recommends amendments to the flood plain mapping in the Zoning By-law. These amendments have been prepared in consultation with the Rideau Valley, Mississippi Valley and South Nation Conservation Authorities, and will apply the most up-to-date information available concerning the location of the one in 100-year flood plain in the Zoning By-law. The report includes key maps of the urban and rural areas of the city showing the watercourses along which the amendments are proposed, as well as more detailed maps for each of the watercourses where the flood plain overlay is being updated. Detailed mapping showing the modifications to the flood plain overlay has been available to the public throughout the consultation process by going to [ottawa.ca/floodplain](http://ottawa.ca/floodplain).

An additional site-specific amendment has been added to the report to correct an anomaly regarding the boundary of the flood plain overlay in an area along Shea Road, in Richmond Village, near Hemphill Road.

Two Properties that have zoning amendments already underway or have been completed, since the original circulation of this proposal, have been excluded from the

lands affected by this report. In addition, through the review of this proposal, it was discovered that a correction was required that removed proposed floodplain.

#### Public Consultation

Public consultation was undertaken in accordance with the *Planning Act* and the Official Plan.

### **CONTEXTE**

Il s'agit de la troisième phase d'une série de modifications de zonage qui s'inscrivent dans un programme pluriannuel visant à intégrer, dans le Règlement de zonage, les cartes des zones inondables reçues des offices de protection de la nature.

En 2012, la Ville d'Ottawa s'est associée aux trois offices de protection de la nature ayant compétence sur le territoire municipal (Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, Office de protection de la nature de la vallée Rideau et Conservation de la Nation-Sud) pour mettre à jour la cartographie des zones inondables du Règlement de zonage. Cette mise à jour est fondée sur les renseignements disponibles les plus précis sur l'élévation des terrains adjacents aux cours d'eau. Ces renseignements topographiques ont été fournis par la Ville aux Offices de protection de la nature qui, à leur tour, ont produit une carte à jour des plaines inondables à utiliser dans le Règlement de zonage.

### **DISCUSSION**

La Déclaration de principes provinciale de 2014 n'autorise pas les aménagements sur des terrains situés dans la plaine inondable à période de récurrence de 100 ans. Ces terrains ont, pendant une année donnée, un pour cent de risque d'être inondés. Le Plan officiel contient des politiques qui n'autorisent pas la construction de bâtiments et de structures dans la plaine inondable. Les politiques du Plan officiel relatives aux zones inondables sont mises en œuvre par le biais des dispositions de l'article 58 – Zone sous-jacente de plaine inondable du Règlement de zonage. La plaine inondable à période de récurrence de 100 ans est illustrée sur la carte de la zone sous-jacente de plaine inondable du Règlement de zonage.

La cartographie mise à jour des zones inondables est fondée sur les données collectées par LIDAR. La technologie LIDAR, un acronyme qui signifie « détection et télémétrie par la lumière » ou « lumière et radar », est un système de télédétection qui utilise des impulsions lumineuses pour déterminer l'élévation des terrains. Les résultats

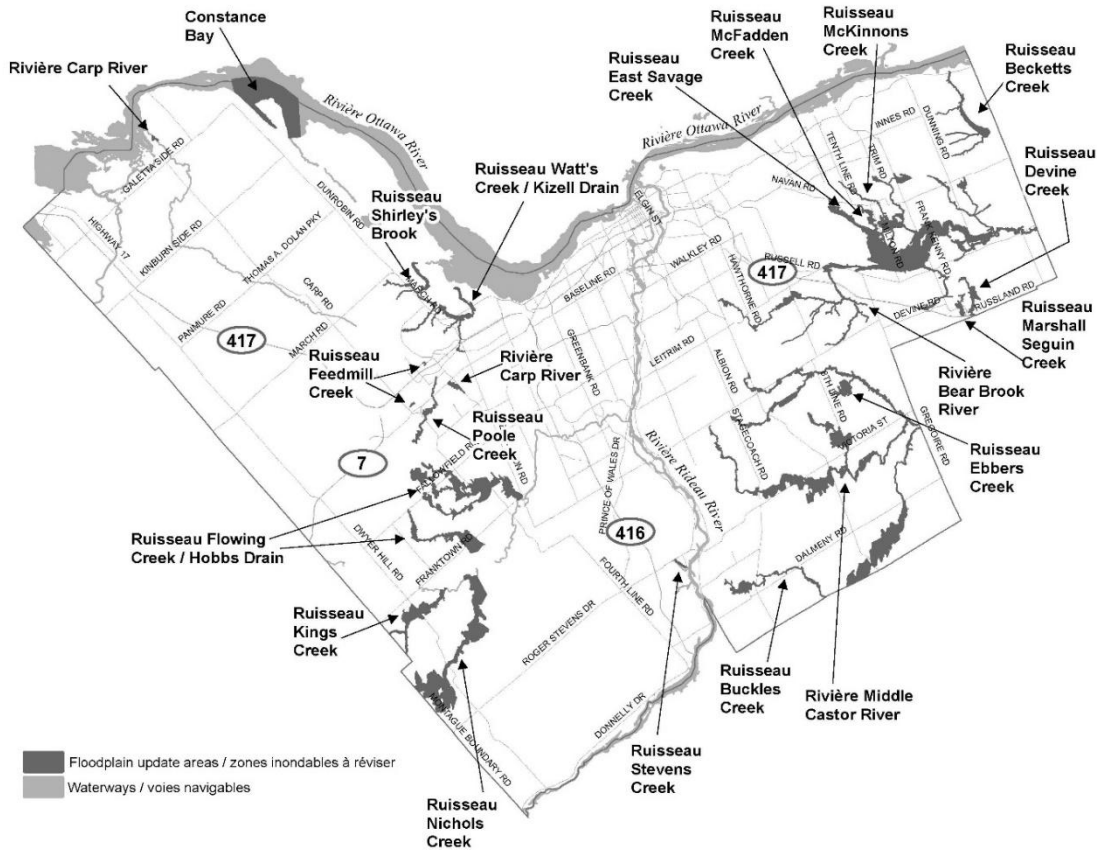
de la cartographie LIDAR ont été vérifiés sur le terrain et les offices de la protection de la nature ont indiqué que la précision des données dépasse les normes établies en matière de cartographie des plaines inondables.

Les données LIDAR sont les renseignements les plus précis disponibles à l'heure actuelle sur l'élévation des terrains adjacents aux cours d'eau. Une modification au Règlement de zonage peut toutefois être entreprise pour réviser la zone sous-jacente de plaine inondable si un propriétaire procède au levé d'un terrain en particulier afin de déterminer l'élévation des terrains adjacents à un cours d'eau, et si l'office de protection de la nature vérifie et accepte ces élévations.

### **Modifications proposées au Règlement de zonage**

Des mises à jour proposées à la cartographie de la zone sous-jacente de plaine inondable concernent les terrains adjacents aux cours d'eau suivants, qui figurent sur le schéma ci-dessous : Constance Bay / rivière des Outaouais (quartier 5); ruisseau Shirley et ruisseau Watts / drain Kizell (quartiers 4, 5 et 7); ruisseau Flowing et drain Hobbs (quartier 21); ruisseau Kings (quartier 21); ruisseau Nichols (quartier 21); divers emplacements longeant le ruisseau Poole (quartiers 6 et 21) et de la rivière Carp (quartiers 5, 6 et 23); ruisseau Stevens (quartier 21); ruisseau Becketts (quartier 19); divers emplacements longeant le ruisseau Feedmill (quartiers 4 et 6) et de la rivière Carp (quartier 4); bassin hydrographique du tronçon sud du ruisseau Bear et du ruisseau McKinnons, bassin hydrographique des ruisseaux Savage (tronçon est) et McFadden, ruisseau Devine et ruisseau Marshall Seguin (quartiers 2, 10, 19 et 20); tronçon central de la rivière Castor, ruisseau Buckle et ruisseau Ebbers (quartier 20).

Les cartes de zonage illustrant les terrains concernés sont fournies dans le document 1 – Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, et dans le document 2 – Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme. Des schémas figurent au début des documents 1 et 2. Les détails entourant le zonage sont fournis dans le document 3 – Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales et dans le document 4 – Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'urbanisme.



Deux propriétés faisant ou ayant fait l'objet de modifications de zonage pour mettre à jour la zone sous-jacente de plaine inondable ont été exclues des terrains visés par le présent rapport. Il s'agit du 450, promenade Huntmar et du 2564, chemin Tenth Line.

De plus, la Ville a reçu de l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau des données mises à jour sur la plaine inondable, qui permettent de corriger la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Flowing. Plus précisément, la modification proposée vise à refléter précisément la plaine inondable du lotissement Creekside déjà approuvé et d'une partie du marché du village de Richmond, contiguë et située le long du chemin Shea, près de la rue Moore. Ces terrains ne feront l'objet d'aucune autre modification dans le cadre du présent rapport.

### Vue d'ensemble des modifications proposées pour chaque cours d'eau

**Constance Bay / rivière des Outaouais (quartier 5)** – L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi a mis à jour la cartographie de la plaine inondable couvrant la plus grande partie de Constance Bay, à l'exclusion du tronçon du

ruisseau Constance Bay, qui a fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre des modifications de la première phase. Cette cartographie comprend également les terrains longeant la rive, au sud de Constance Bay, entre le 4900, chemin Opeongo et la route secondaire Kilmaurs plus au sud.

**Ruisseau Shirley et ruisseau Watts / drain Kizell (quartiers 4, 5 et 7)** – L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du sous-bassin hydrographique des ruisseaux Shirley et Watts et du drain Kizell, un affluent, qui est essentiellement situé entre l'autoroute 417 et le chemin March / promenade Cameron Harvey, du nord-est de la promenade à la rivière des Outaouais.

**Ruisseau Flowing et drain Hobbs (quartier 21)** – L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Flowing et du drain Hobbs, deux affluents de la rivière Jock. Le secteur à l'étude comprenait les zones situées au nord de la rivière Jock, au sud du chemin Fernbank, à l'est de la route secondaire Munster et à l'ouest du chemin Eagleson.

**Ruisseau Kings (quartier 21)** – L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Kings, entre le quadrant sud-ouest de l'intersection du sentier Jock et du chemin Munster et le chemin Ashton Station au sud-ouest.

**Ruisseau Nichols (quartier 21)** – L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Nichols, entre le sud du sentier Jock et la route de démarcation Montague.

**Divers emplacements longeant le ruisseau Poole (quartiers 6 et 21) et la rivière Carp (quartiers 5, 6 et 23)** – L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi (OPNVRM) a fourni des révisions le long du ruisseau Poole par suite d'un examen plus détaillé de la topographie des lieux et des hauteurs de submersion. L'OPNVRM a également fourni une cartographie afin de corriger la limite d'inondation associée à un permis délivré pour des travaux de remblayage à proximité du bassin sec Glen Cairn.

**Ruisseau Stevens (quartier 21)** – L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du tronçon du ruisseau Stevens situé dans le village de Kars.



**Ruisseau Becketts (quartier 19)** – L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a mis à jour la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Becketts, situé à l'est du village de Cumberland, du sud de la rivière des Outaouais au sud du chemin Etienne.

**Divers emplacements longeant le ruisseau Feedmill (quartiers 4 et 6) et la rivière Carp (quartier 4)** – L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi a fourni des révisions mineures à la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Feedmill au confluent de la rivière Carp, afin de tenir compte des travaux résultant de la délivrance d'un permis de remblayage pour construire un talus. Des révisions mineures à la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Feedmill à l'ouest de la promenade Overland tiennent compte des travaux résultant de la délivrance d'un permis de déblais et remblais équilibrés sur les pourtours extérieurs de la plaine inondable, en prévision de la construction d'une route traversant le ruisseau. L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi a fourni des révisions mineures à la cartographie de la plaine inondable de la rivière Carp à Fitzroy Harbor.

**Bassin hydrographique du tronçon sud du ruisseau Bear et bassin hydrographique des ruisseaux Savage (tronçon est) et McFadden, ruisseau Devine et ruisseau Marshall Seguin (quartiers 2, 10, 19 et 20)** – Conservation de la Nation-Sud a fourni des révisions à la cartographie de la plaine inondable du bassin hydrographique du tronçon sud du ruisseau Bear et du bassin hydrographique des ruisseaux McKinnons, Savage (tronçon est) et McFadden. Le secteur à l'étude comprenait les villages de Notre-Dame des Champs, Sarsfield et Navan, ainsi que des zones situées à proximité des villages de Vars et Calrlsbad Springs, notamment un affluent qui s'étend jusqu'au chemin Conroy à l'ouest. Le secteur à l'étude des ruisseaux Devine et Marshall Seguin se trouve entre le chemin Devine et l'autoroute 417, à l'est du chemin Frank Kenny.

**Tronçon central de la rivière Castor, ruisseau Buckle et ruisseau Ebbers (quartier 20)** – Conservation de la Nation-Sud a fourni des révisions à la cartographie de la plaine inondable du tronçon central de la rivière Castor, de l'intersection des chemins Snake Island et Greys Creek à la rue Victoria. Les révisions à la cartographie de la plaine inondable du ruisseau Buckles Creek englobaient des zones situées entre la rue Pearl et le chemin Stagecoach. Les révisions à la cartographie de la plaine

inondable du ruisseau Ebbers englobaient des zones situées entre la rue Albert Bouwers et le chemin 9<sup>th</sup> Line.

Pour prendre connaissance des détails de la consultation portant sur cette proposition, consultez le document 5 du présent rapport.

### **Déclaration de principes provinciale**

Le personnel a examiné les recommandations du rapport et a déterminé qu'elles sont conformes à la Déclaration de principes provinciale de 2014 (DPP, 2014). Le présent rapport met en œuvre les politiques sur les risques naturels de la section 3.1 de la DPP de 2014, en intégrant dans le Règlement de zonage les renseignements les plus à jour sur l'emplacement de la zone à période de récurrence de cent ans, et en orientant les aménagements hors de cette zone.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

La modification au Règlement de zonage permettra de faire en sorte que les renseignements les plus à jour sont utilisés pour déterminer les limites de la zone sous-jacente de plaine inondable dans les zones rurales.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée à l'approbation des recommandations du présent rapport. À supposer qu'un appel soit déposé, l'audience pourrait être traitée par le personnel de la Ville et des offices de protection de la nature.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS**

Aucune répercussion sur la gestion des biens n'est associée aux recommandations du présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Aucune répercussion financière directe n'est associée au présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Le présent rapport aborde la priorité suivante du mandat du Conseil :

- ES1 – Améliorer l'expérience des usagers au moyen d'attentes de service définies.

## **DOCUMENTS À L'APPUI**

Document 1 Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

Document 2 Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme

Document 3 Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

Document 4 Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'urbanisme

Document 5 Détails de la consultation

## **CONCLUSION**

Le présent rapport recommande des modifications à la cartographie des plaines inondables figurant dans le Règlement de zonage. Préparées en consultation avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi et Conservation de la Nation-Sud, ces modifications serviront à intégrer dans le Règlement de zonage les renseignements les plus à jour sur l'emplacement de la zone à période de récurrence d'inondation de cent ans.

## **SUITE À DONNER**

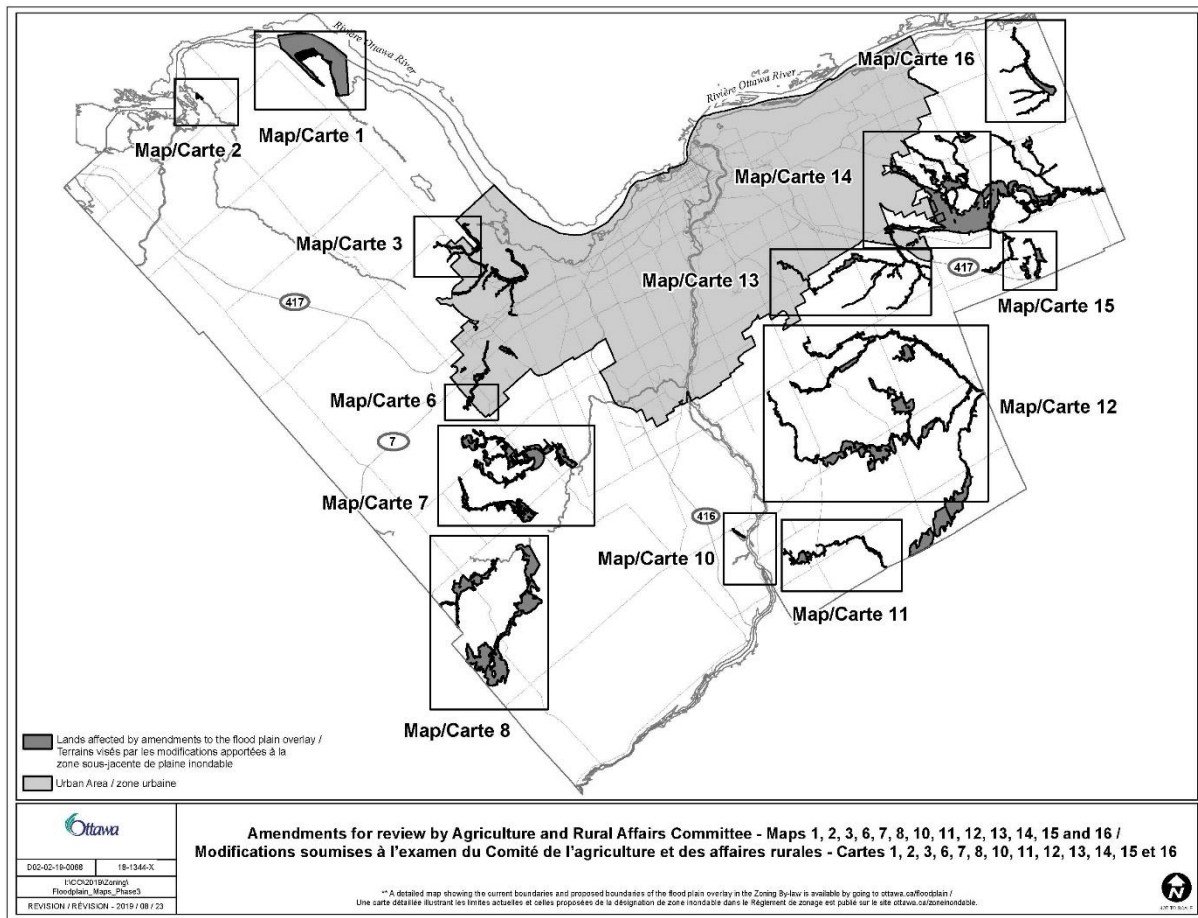
Les Services législatifs du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général communiqueront la décision du Conseil municipal à Krista O'Brien, Unité de la facturation, de la comptabilité et de la politique fiscales, Recettes, Direction générale des services organisationnels (courrier interne : 26-76).

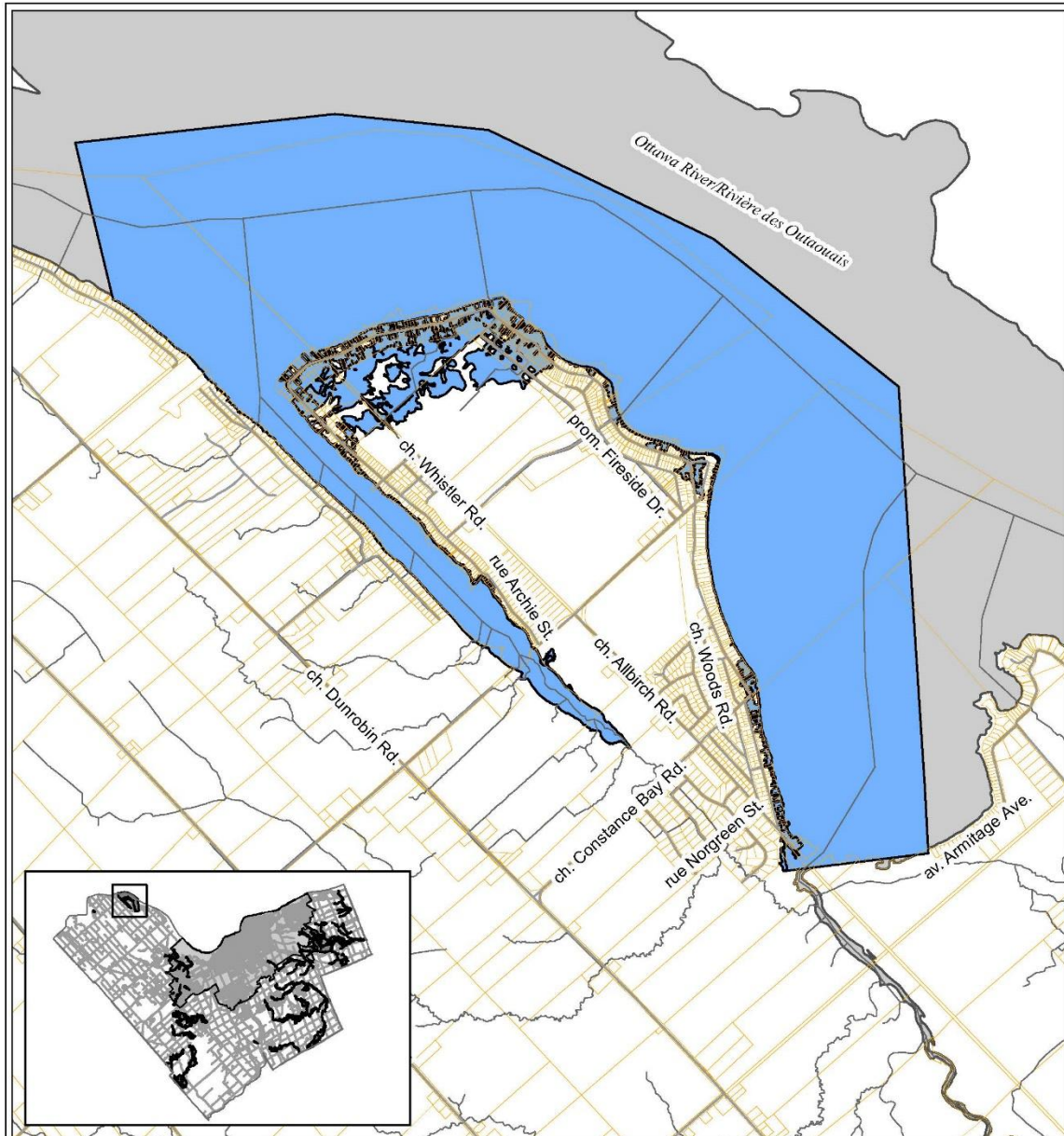
L'Unité du zonage et de l'interprétation, Direction des politiques et de la planification, Direction du développement économique et de la planification à long terme préparera le



règlement d'application et le fera parvenir aux Services juridiques. Les Services juridiques du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général transmettront le règlement d'application au Conseil municipal.

Document 1 – Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales



Schéma – Secteur rural

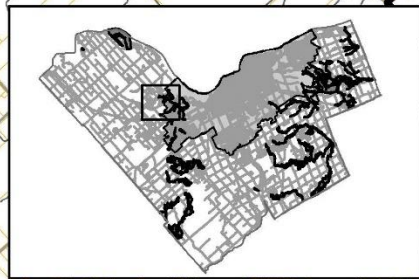
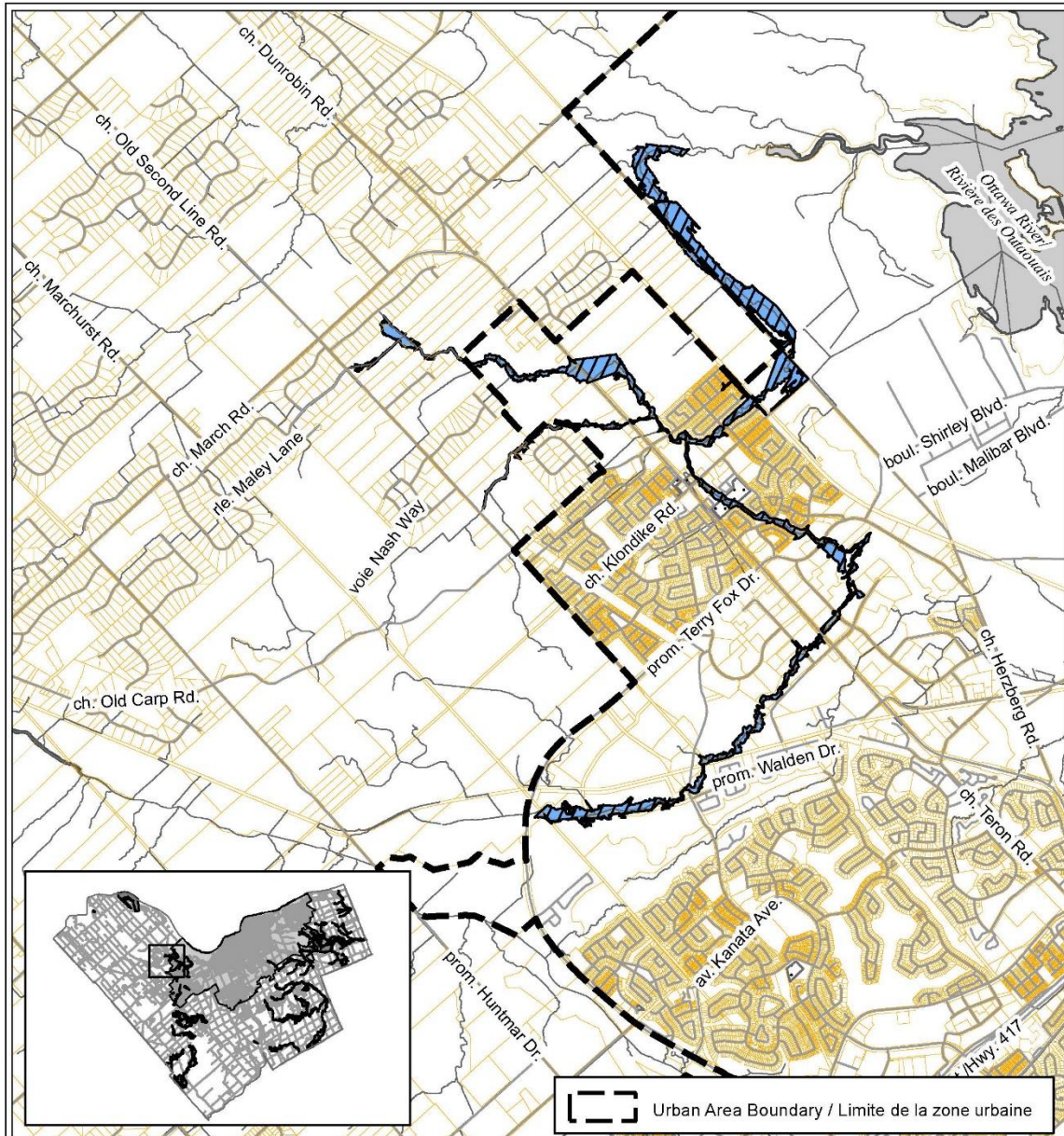




		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Constance Bay - Map / Carte 1</b> MVCA / OPNVM		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #add8e6; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> <p>Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales</p> </div>		
D02-02-19-0068	18-1344-X			I:\CO2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Constance_Bay_Map1 ©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. ©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				



		<b>LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION</b> <b>ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE</b>		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Carp River / Rivière Carp - Map / Carte 2</b> <b>MVCA / OPNVM</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\CO2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Carp_River_Map2</small>				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers          All rights reserved. May not be produced without permission          THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: blue; margin-right: 5px;"></div> <p style="font-size: small;">Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales</p> </div>		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				



Urban Area Boundary / Limite de la zone urbaine



LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
 ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE



Shirley's Brook / Ruisseau Shirley's - Map / Carte 3  
 MVCA / OPNVM

D02-02-19-0068

18-1344-X

I:\CO\2019\Zoning\Floodplain\_Maps\_Phase3\  
 Shirley's\_Brook\_Map3

©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers  
 All rights reserved. May not be produced without permission  
 THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc.  
 et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit  
 sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19

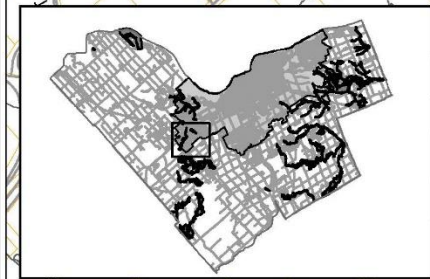
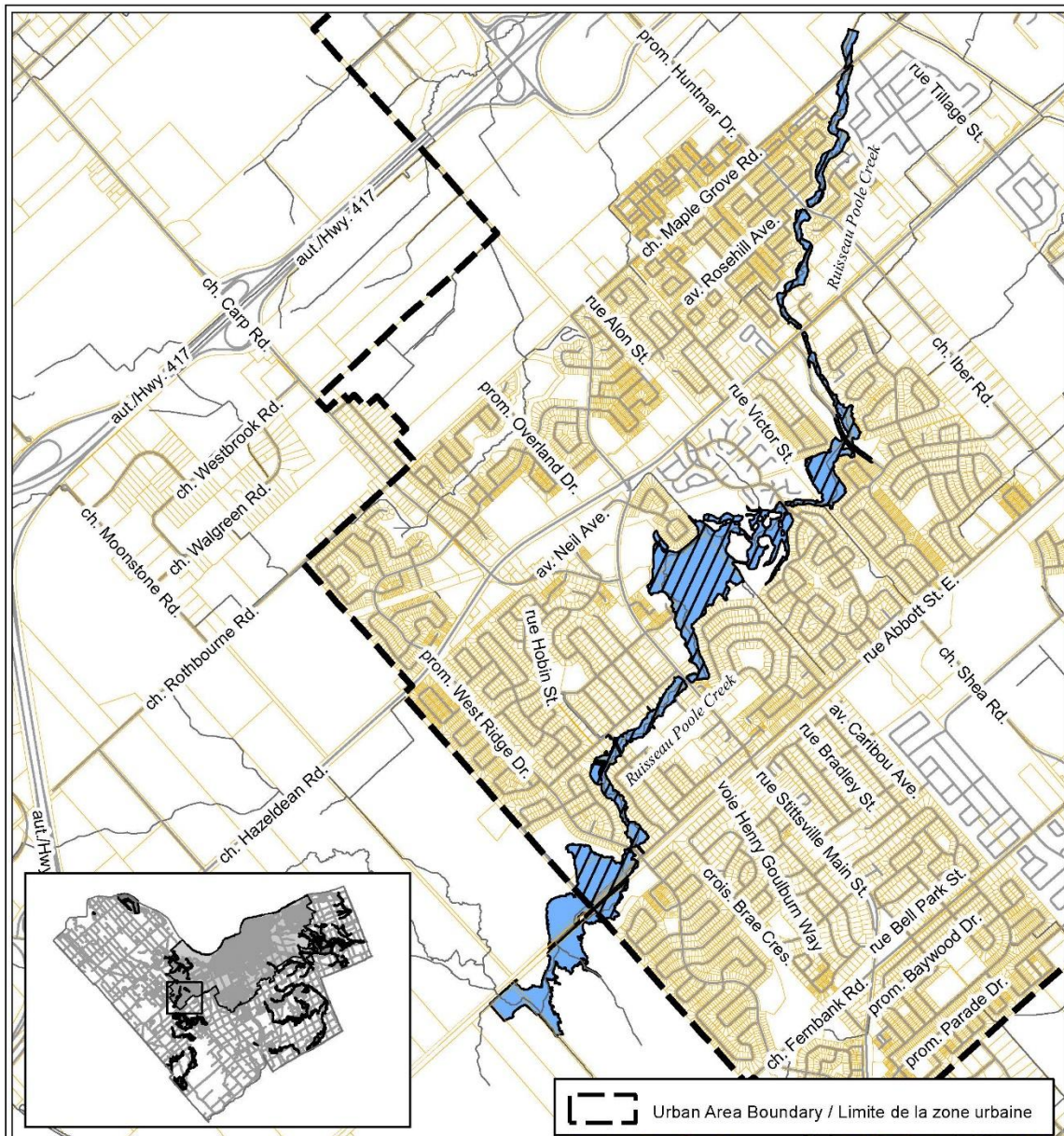


Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by  
 Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone  
 sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme



Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by  
 Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications  
 apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du  
 Comité de l'agriculture et des affaires rurales





Urban Area Boundary / Limite de la zone urbaine

**Ottawa**

D02-02-19-0068 | 18-1344-X

I:\CO\2019\Zoning\Floodplain\_Maps\_Phase3\ Poole\_Creek\_Map6

©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.

©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.

REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19

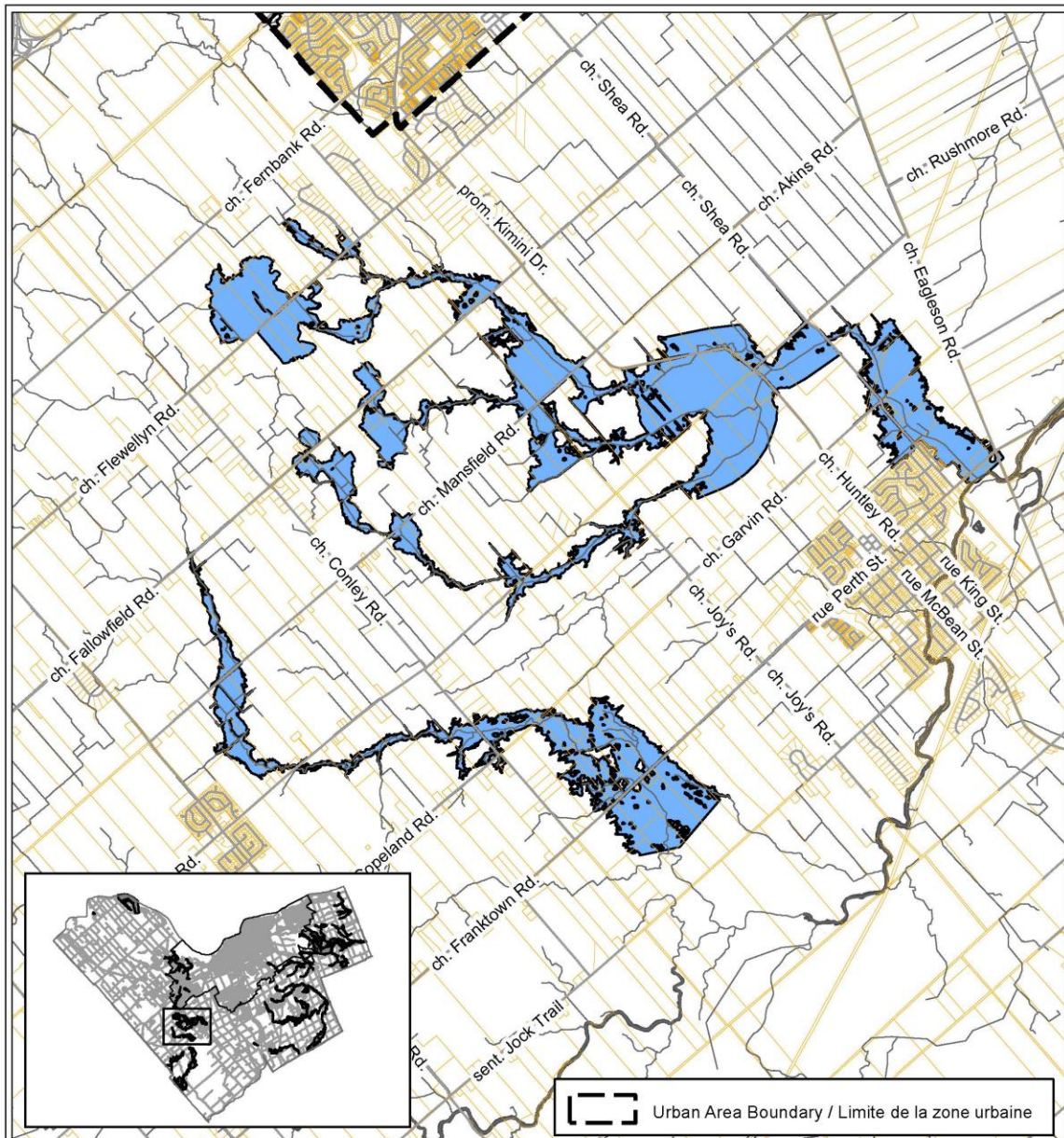
LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE




**Poole Creek / Ruisseau Poole - Map / Carte 6**  
**MVCA / OPNVM**

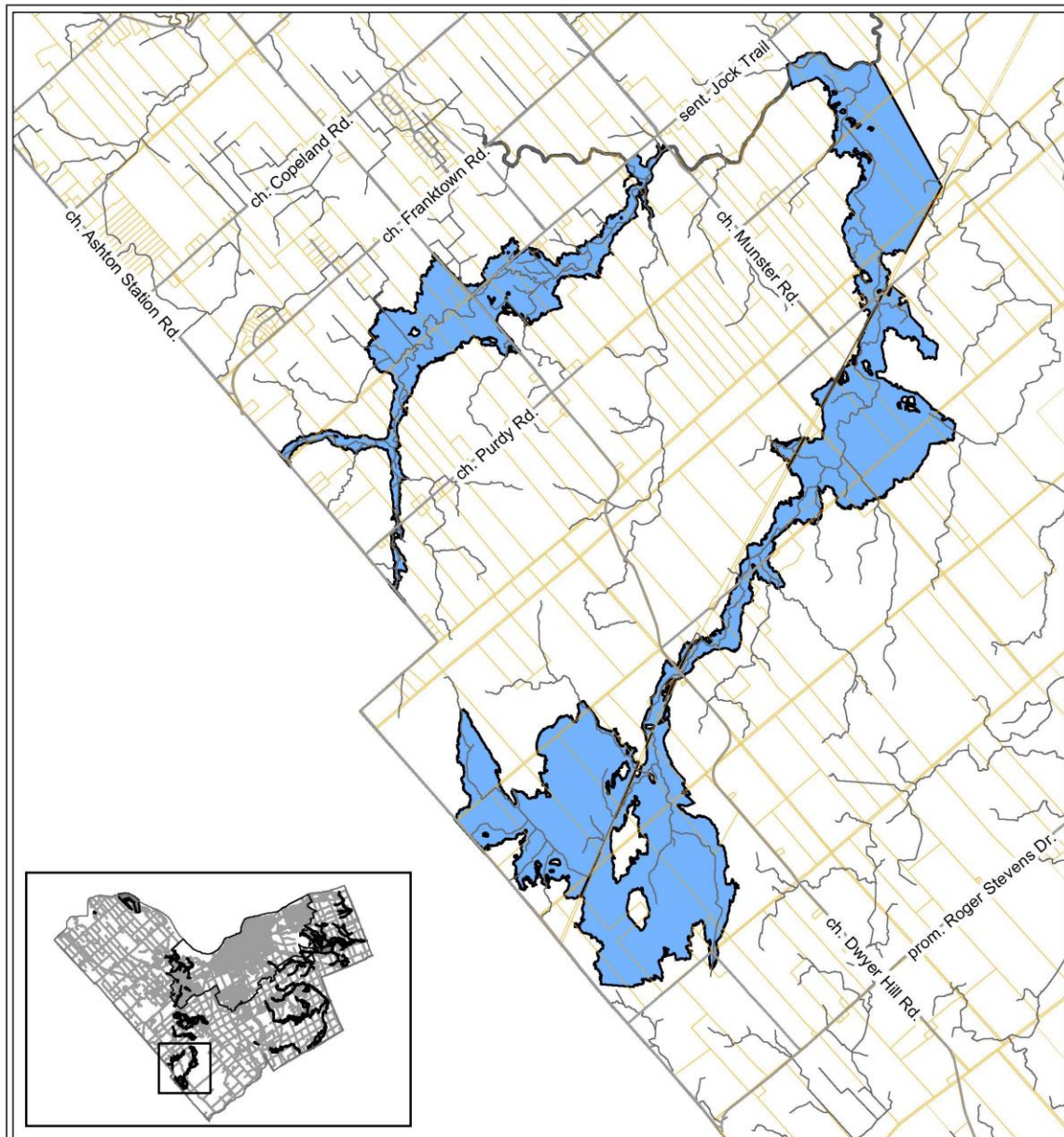
Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme




Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

NOT TO SCALE






		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Flowing Creek - Hobbs Drain / Ruisseau Flowing - Hobbs Drain - Map / Carte 7</b> RVCA / OPNVR		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
D02-02-19-0068	18-1344-X	©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY ©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. C'EST NI PAS UN PLAN D'ARPENTAGE		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				

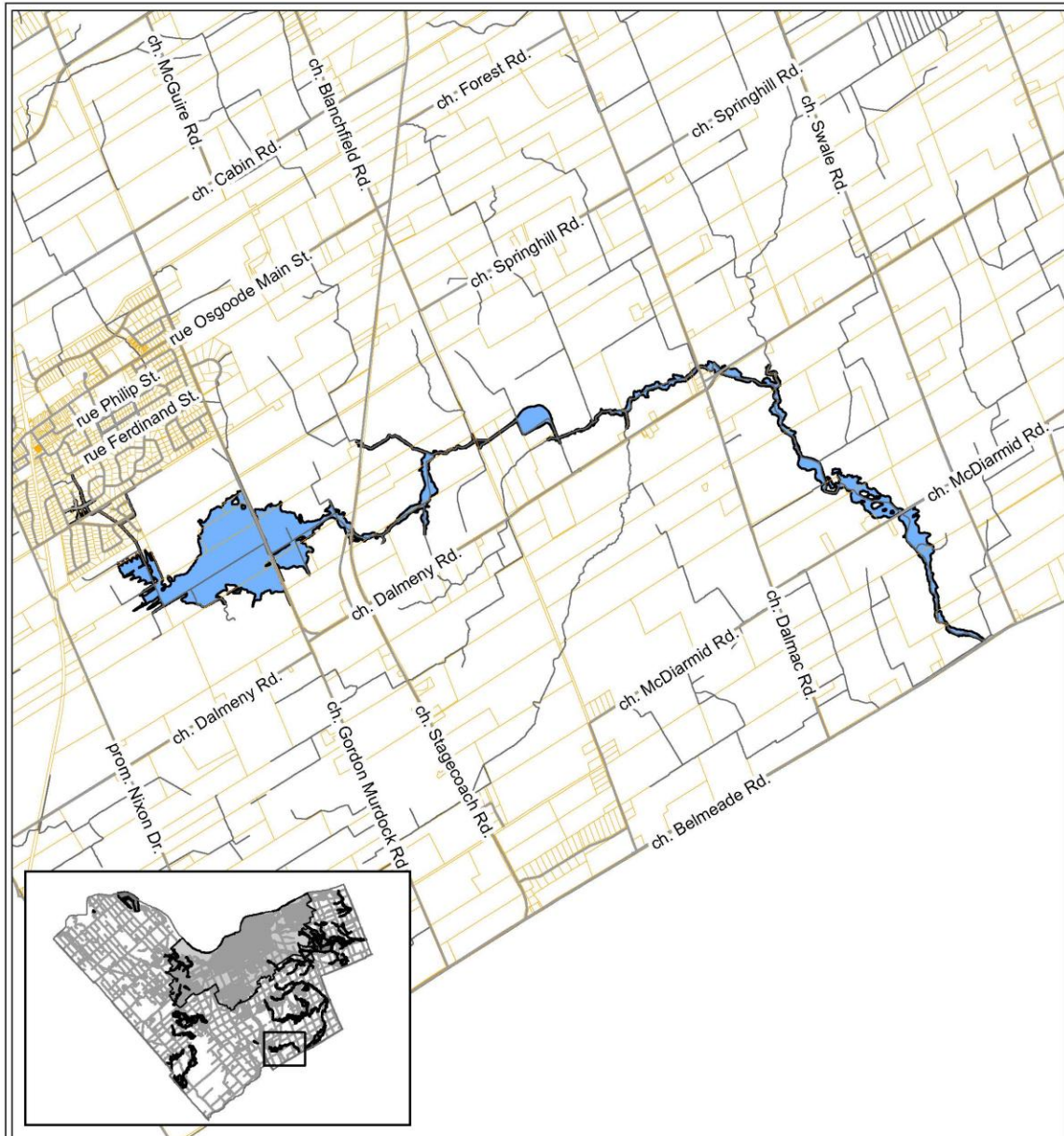




		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Kings Creek - Nichols Creek / Ruisseau Kings - Ruisseau Nichols -</b> <b>Map / Carte 8</b> <b>RVCA / OPNVR</b>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\COI\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Kings_Creek_Nichols_Creek_Map8</small>		<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. C'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				

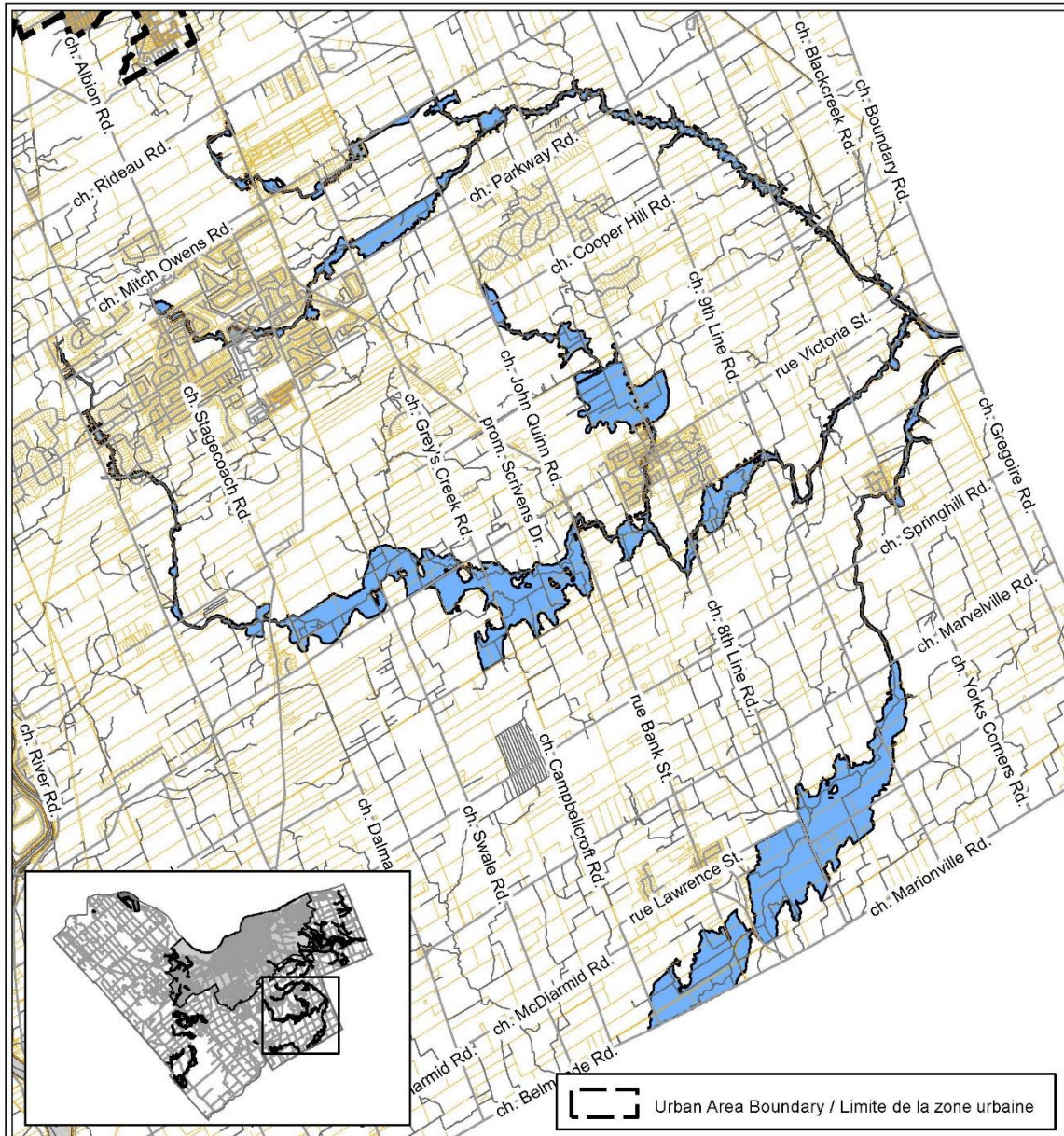



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Stevens Creek / Ruisseau Stevens - Map / Carte 10</b> <b>RVCA / OPNVR</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
I:\OO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Stevens_Creek_Map10				
©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.				
©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.				
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				


 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales




		<b>LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION</b> <b>ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE</b>		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Buckles Creek / Ruisseau Buckles - Map / Carte 11</b> <b>SNCA / CNS</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Buckles_Creek_Map11</small>				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers          All rights reserved. May not be produced without permission          THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: blue; margin-right: 5px;"></div> <p style="font-size: small;">Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales</p> </div>		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				






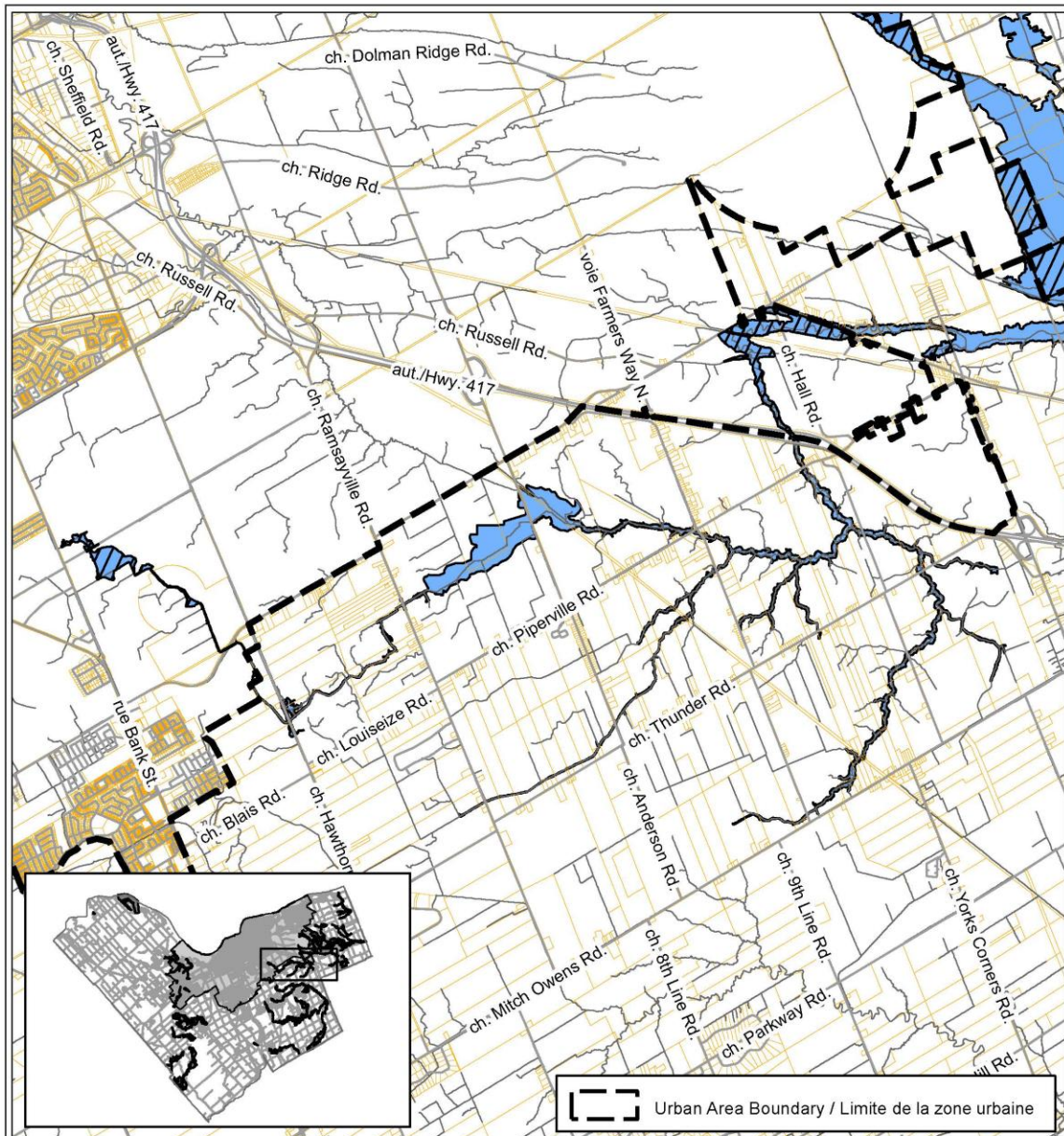
D02-02-19-0068	18-1344-X
I:\CO2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Middle_Castor_River_Map12	
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers                  All rights reserved. May not be produced without permission                  THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>	
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc.                  et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit                  sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>	
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19	





LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
 ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

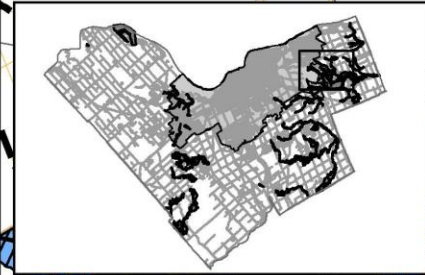
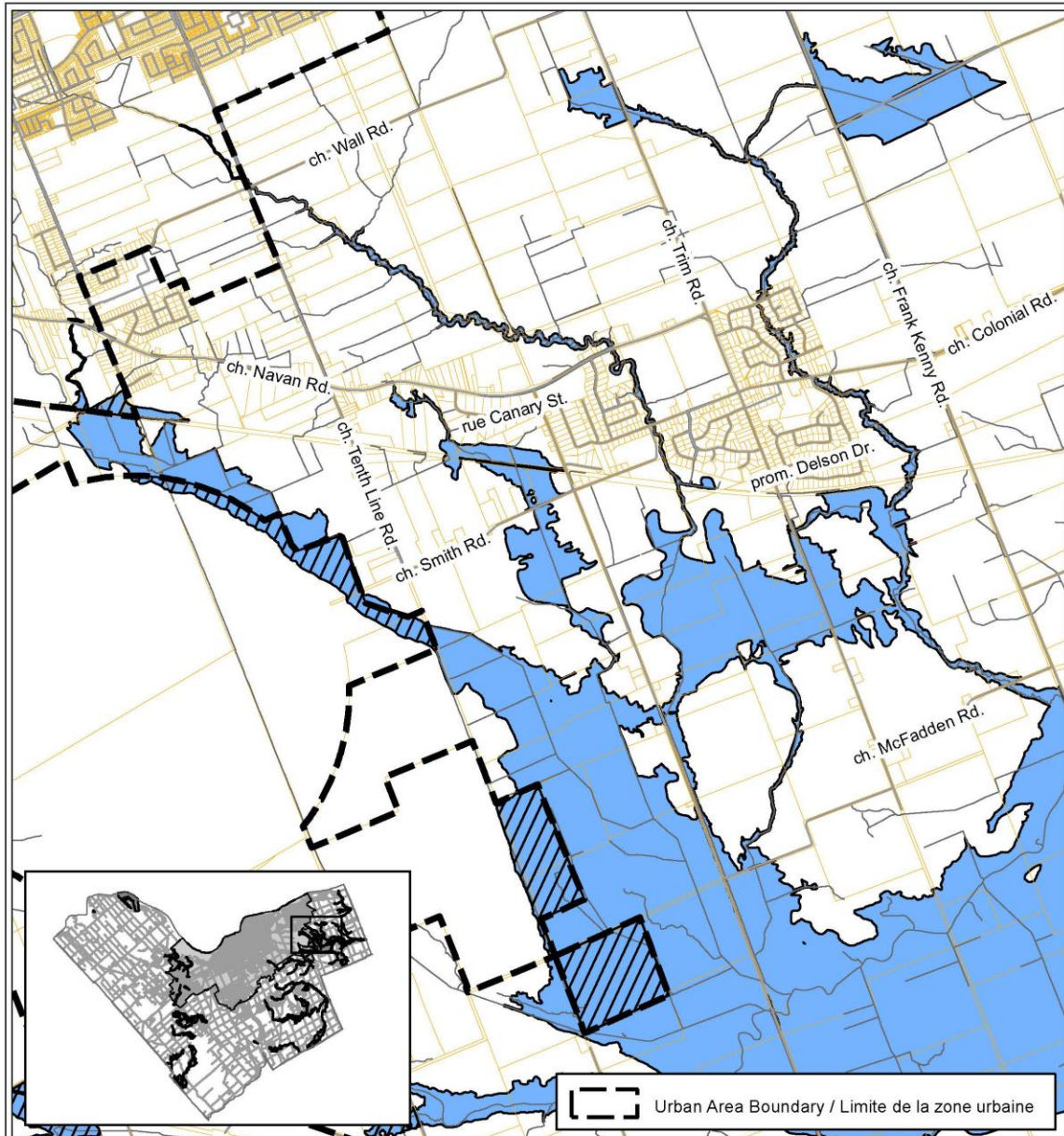
 NOT TO SCALE

**Middle Castor River / Rivière Middle Castor - Ebbers Creek / Ruisseau Ebbers**  
**Map / Carte 12**  
**SNCA / CNS**

 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales



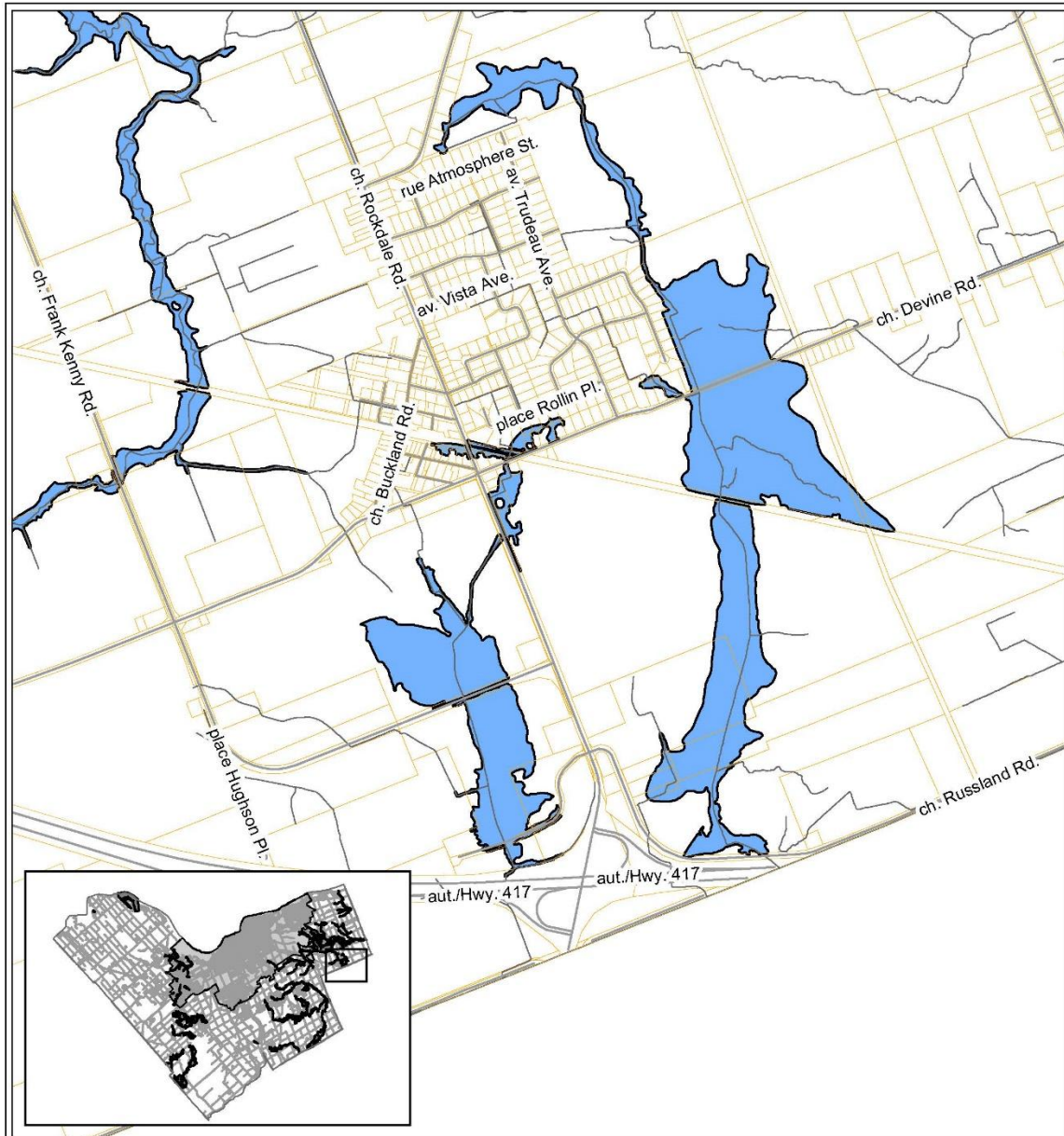
		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Bear Brook River / Rivière Bear Brook - Map / Carte 13</b> <b>SNCA / CNS</b>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\ Bear_Brook_River_Map13</small>				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>				
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>				
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				



Urban Area Boundary / Limite de la zone urbaine

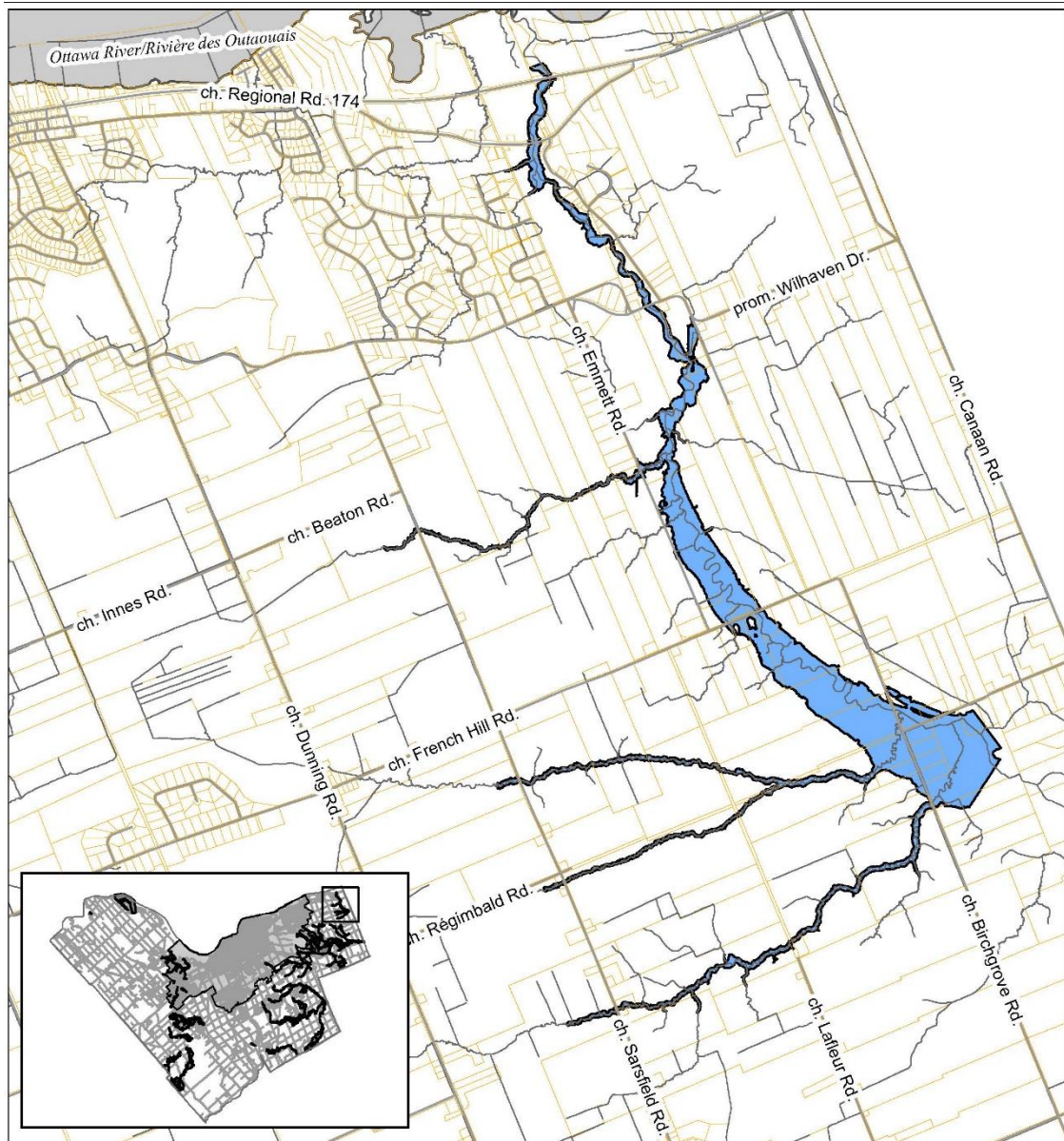
		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>East Savage Creek, McFadden Creek, McKinnons Creek /                  Ruisseau East Savage, Ruisseau McFadden, Ruisseau McKinnons</b>		<b>Map / Carte 14 - SNCA / CNS</b>		
D02-02-19-0068	18-1344-X			
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\                 East_Savage_Creek_Map14		©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY		
©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. C'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE		[Solid Blue Box] Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19		[Hatched Blue Box] Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme		








		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Devine Creek, Marshall Seguin Creek / Ruisseau Devine,                  Ruisseau Marshall Seguin - Map / Carte 15                  SNCA / CNS</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\ Devine_and_Marshall_Creek_Map15				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers                  All rights reserved. May not be produced without permission                  THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc.                  et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit                  sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>				
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				

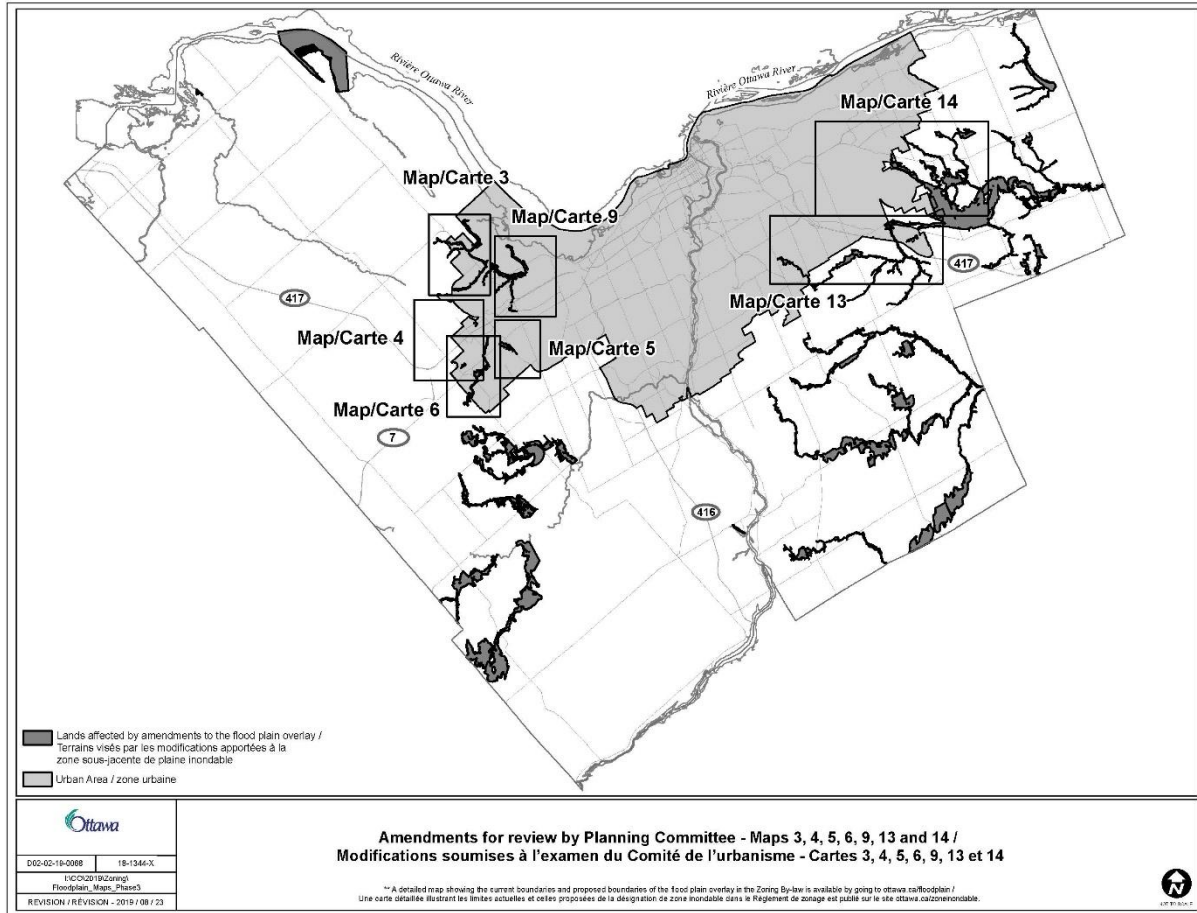
Carte illustrant les terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable et situés le long du ruisseau Becketts

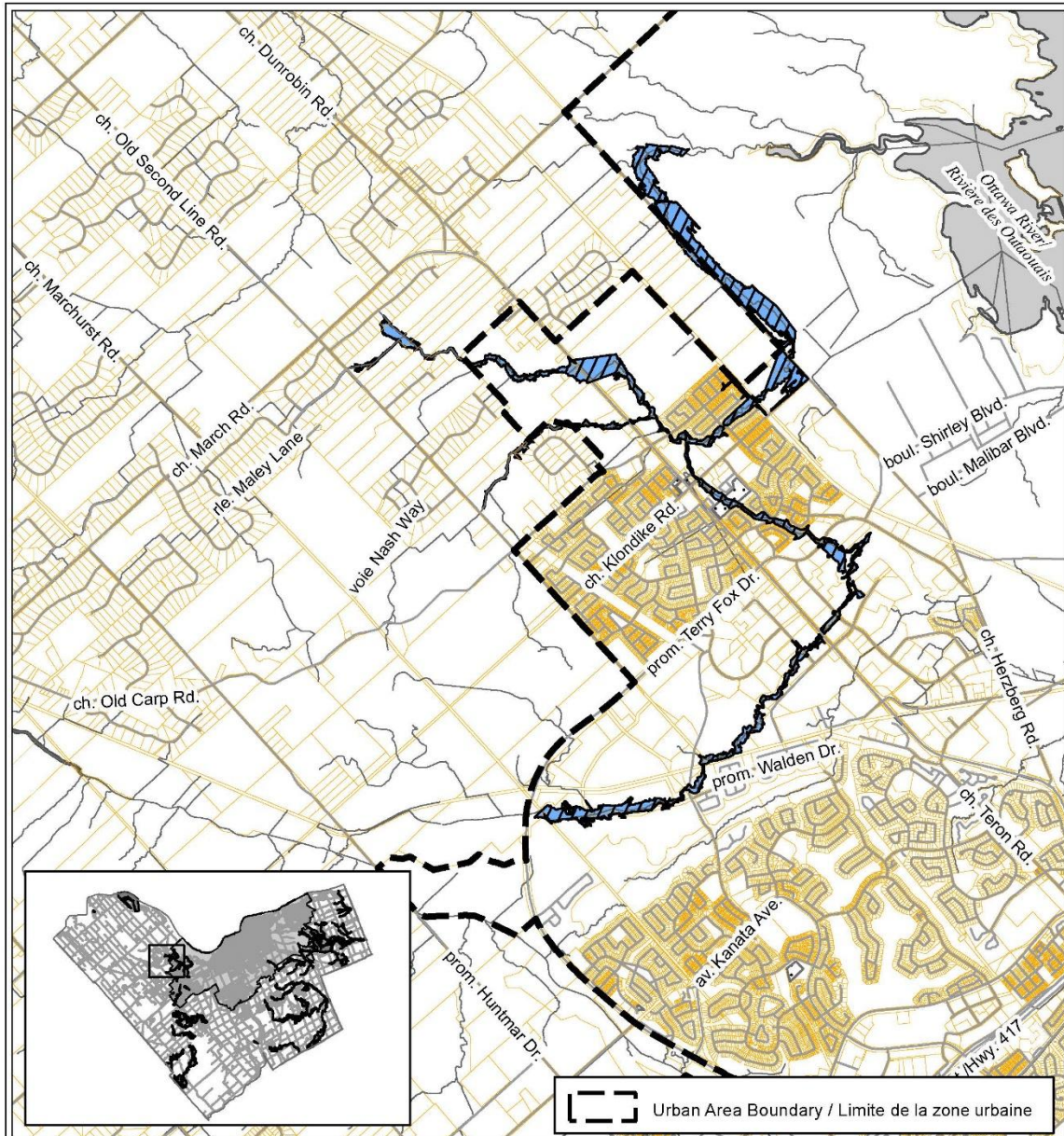



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>ROT TO NOU</small>
<b>Becketts Creek/ Ruisseau Becketts - Map / Carte 16</b> <b>SNCA / CNS</b>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
D02-02-19-0068      18-1344-X		<small>I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Becketts_Creek_Map16</small>		
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>				
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>				
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				

Document 2 – Cartes de zonage soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme

Schéma – Secteur urbain










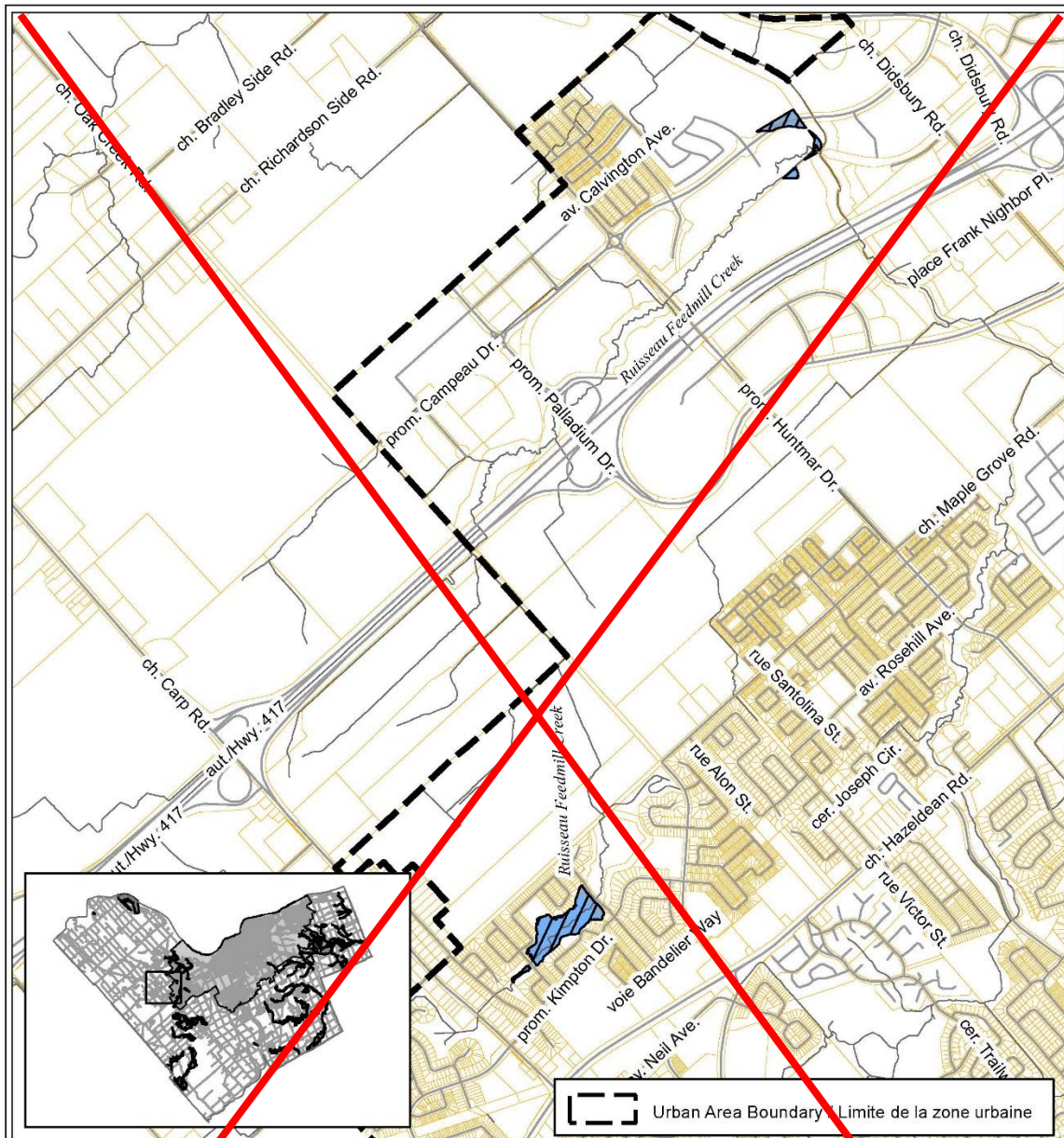
D02-02-19-0068	18-1344-X
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Shirley's Brook_Map3	
©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.	
©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.	
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19	


LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
 ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

**Shirley's Brook / Ruisseau Shirley's - Map / Carte 3**  
**MVCA / OPNVM**

 NOT TO SCALE

-  Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme
-  Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales





D02-02-19-0005      18-1344-X

I:\CO\2019\Zoning\Floodplain\_Maps\_Phase3\Floodplain\_Map4


©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.

Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.

REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19

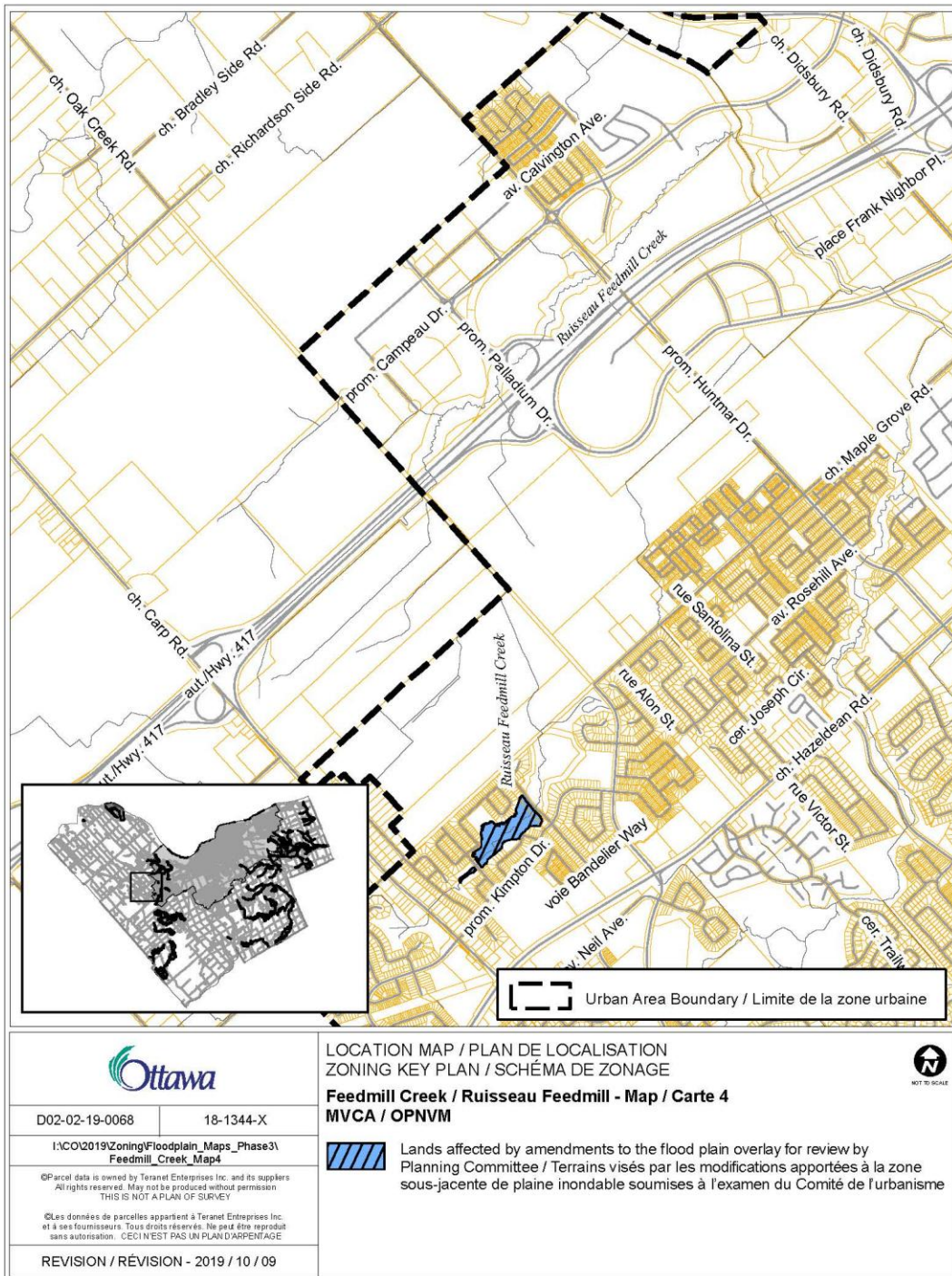
LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
 ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

**Feedmill Creek / Ruisseau Feedmill - Map / Carte 4**  
 MVCA / OPNVM

 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme

 NOT TO SCALE

Carte 4 révisé (conformément à la motion N° PLC 2019 14/1)





D02-02-19-0068	18-1344-X
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\ Carp_River_Map5	
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>	
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>	
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19	

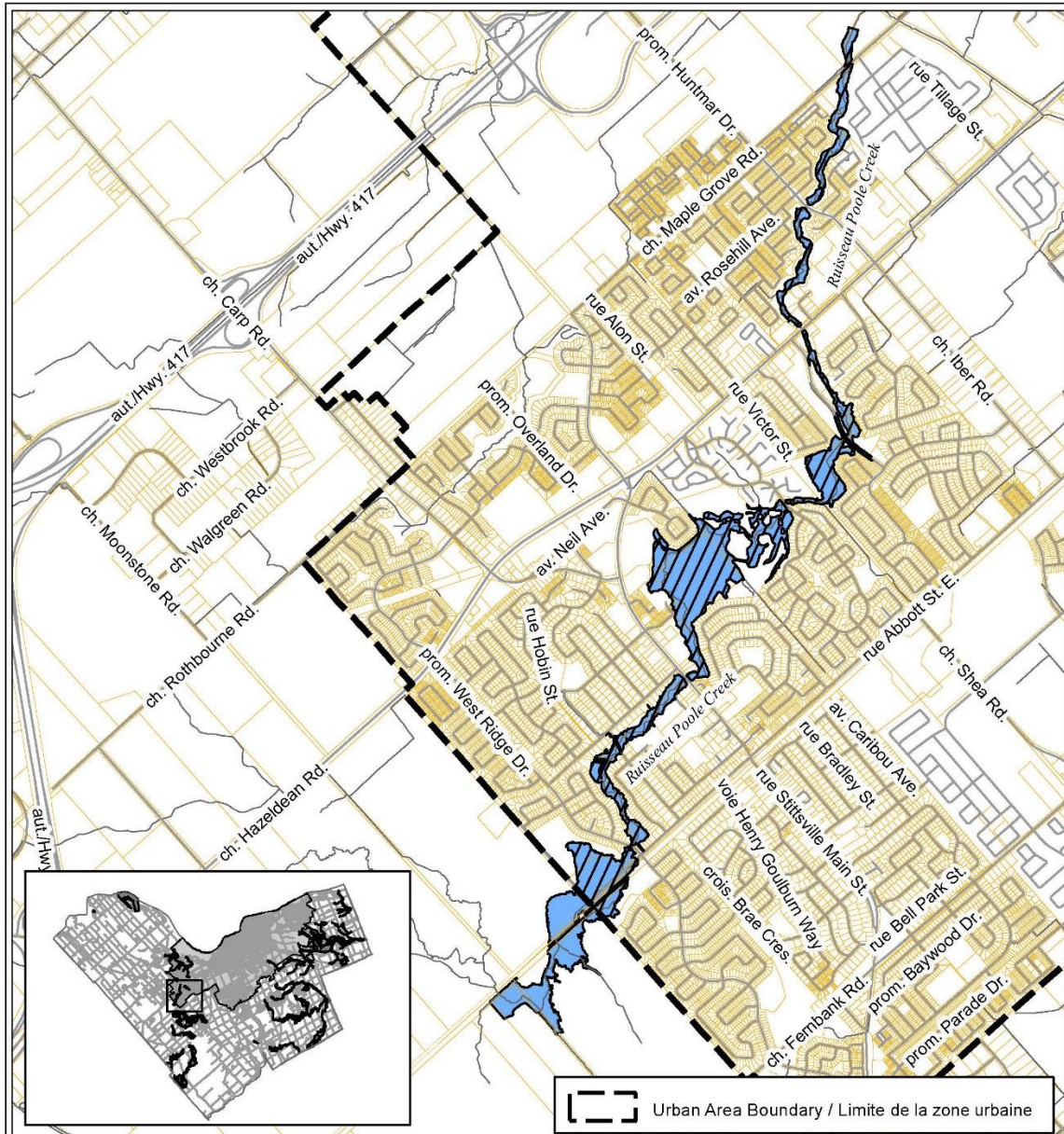
LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION  
 ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE





**Carp\_River / Rivière Carp - Map / Carte 5  
 MVCA / OPNVM**



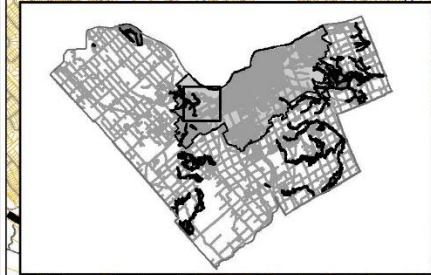
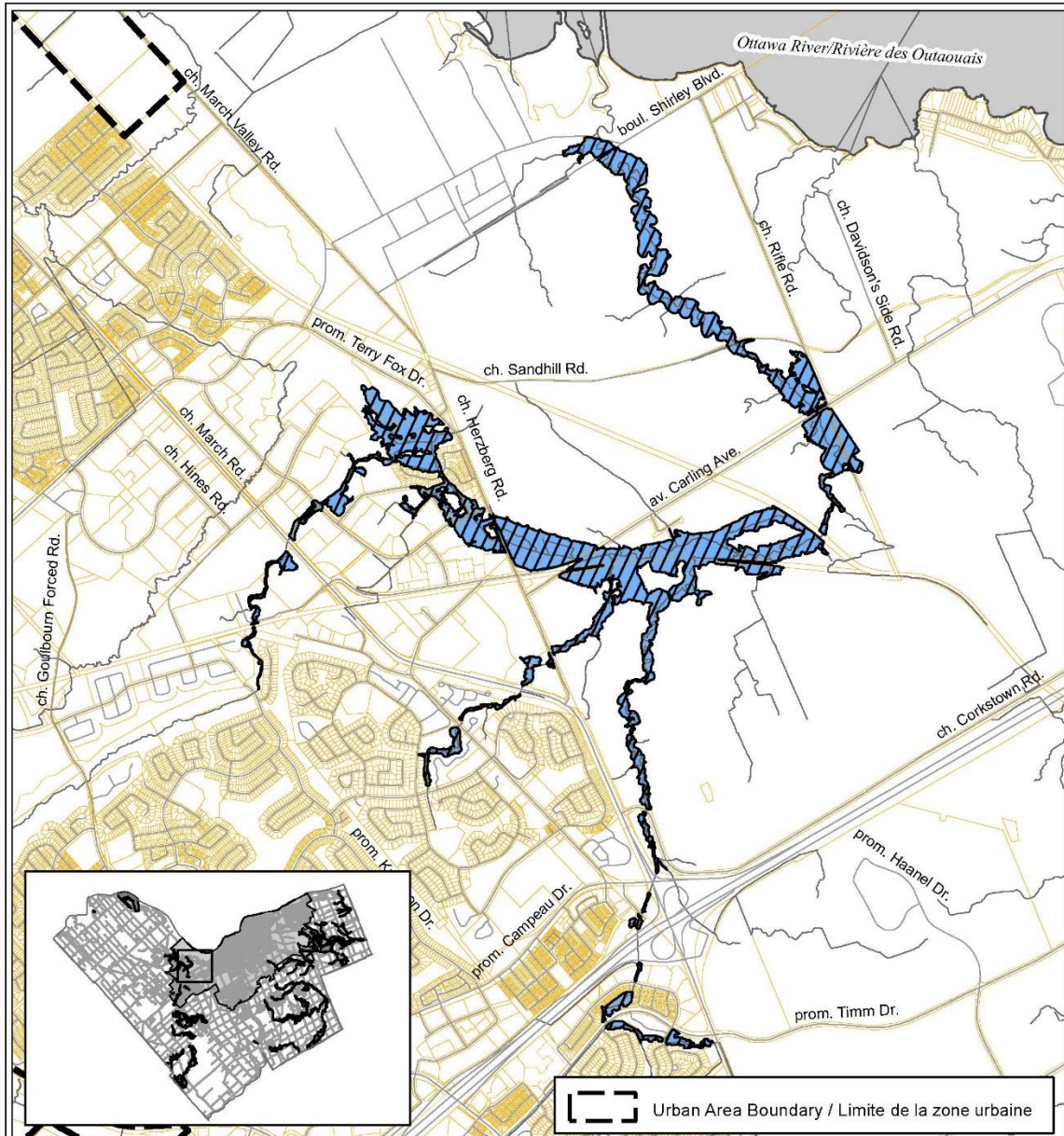
Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme





		<b>LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION</b> <b>ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE</b> <b>Poole Creek / Ruisseau Poole - Map / Carte 6</b> <b>MVCA / OPNVM</b>		 <small>NOT TO SCALE</small>
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\ Poole_Creek_Map6</small>				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme		
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
<b>REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19</b>				

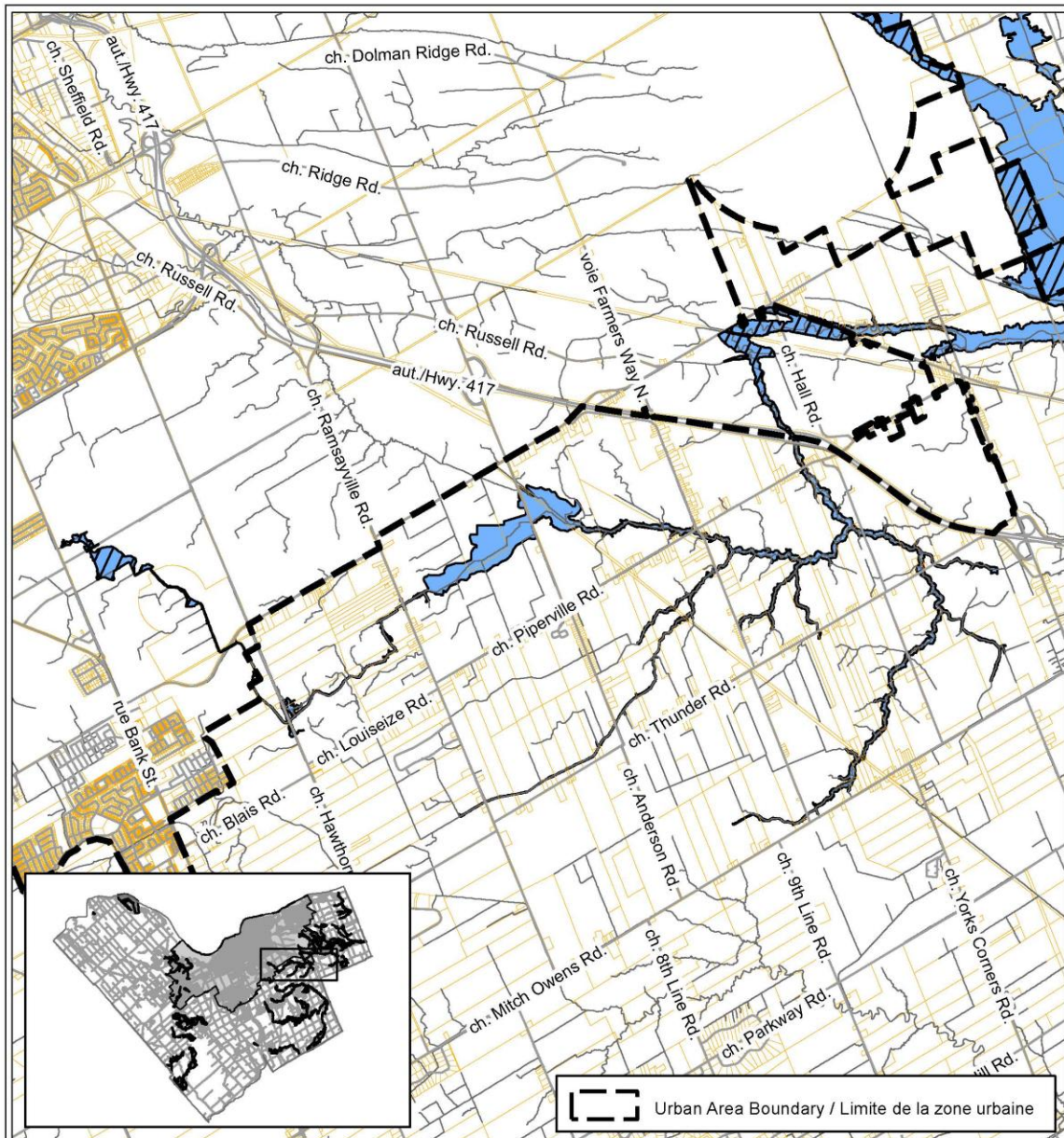







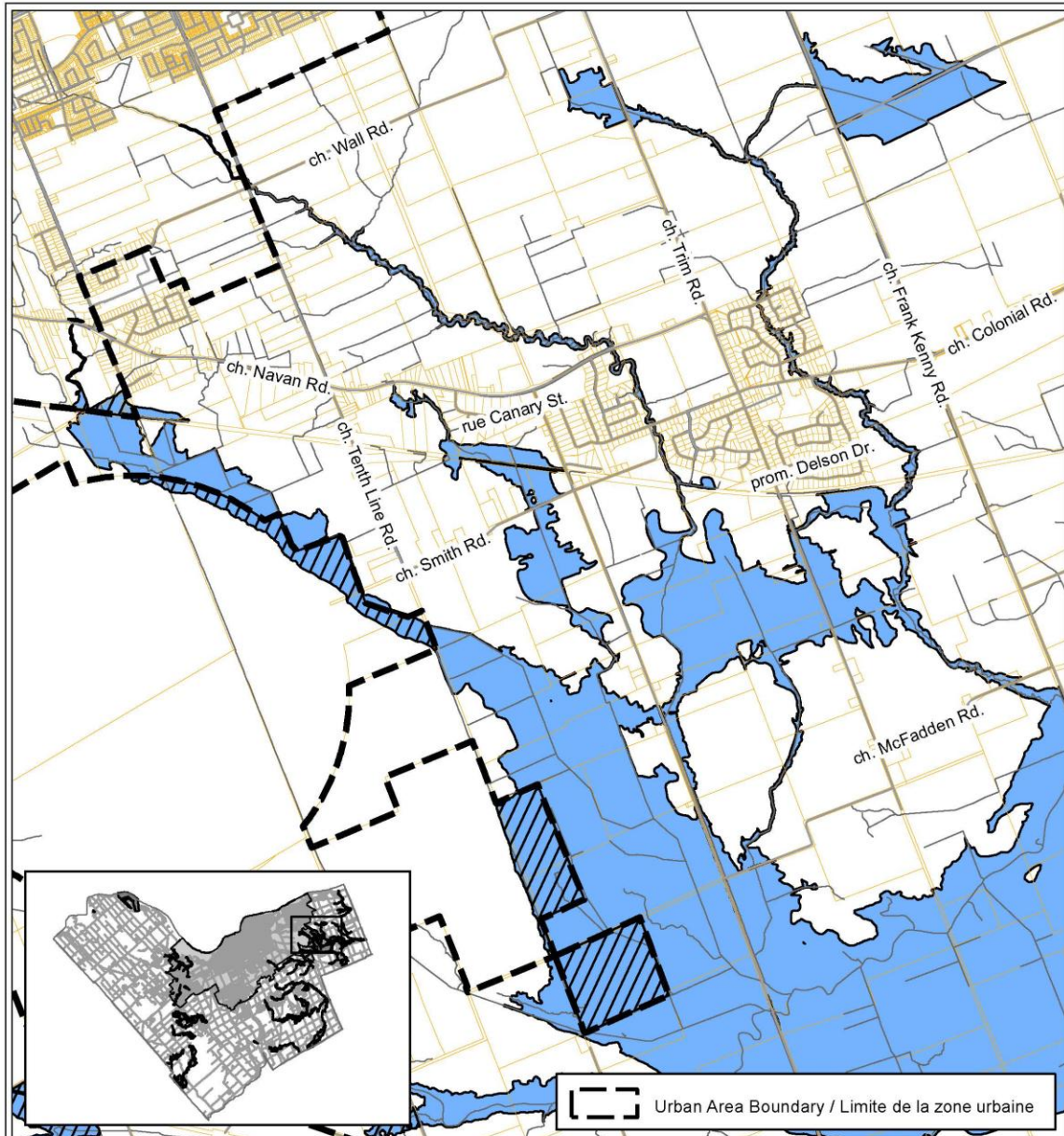
Urban Area Boundary / Limite de la zone urbaine

		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		
<b>Watt's Creek - Kizell Drain / Ruisseau Watt's - Kizell Drain - Map / Carte 9</b> <b>MVCA / OPNVM</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\Watts_Creek_Kizell_Drain_Map9				
©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.				
©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.				
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				





Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>Bear Brook River / Rivière Bear Brook - Map / Carte 13</b> <b>SNCA / CNS</b>				
D02-02-19-0068	18-1344-X			
I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\ Bear_Brook_River_Map13				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers                  All rights reserved. May not be produced without permission                  THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales		
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc.                  et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit                  sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>		 Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19				



Urban Area Boundary / Limite de la zone urbaine

		<b>LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION</b> <b>ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE</b>		 <small>NOT TO SCALE</small>
<b>East Savage Creek, McFadden Creek, McKinnons Creek / Ruisseau East Savage, Ruisseau McFadden, Ruisseau McKinnons</b>		<b>Map / Carte 14 - SNCA / CNS</b>		
D02-02-19-0068	18-1344-X			
<small>I:\CO\2019\Zoning\Floodplain_Maps_Phase3\East_Savage_Creek_Map14</small>				
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>				
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. C'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.</small>				
<b>REVISION / RÉVISION - 2019 / 08 / 19</b>		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p> Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Agriculture and Rural Affairs Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales</p> <p> Lands affected by amendments to the flood plain overlay for review by Planning Committee / Terrains visés par les modifications apportées à la zone sous-jacente de plaine inondable soumises à l'examen du Comité de l'urbanisme</p> </div> <div style="width: 50%;"></div> </div>		

**Document 3 – Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

Il est proposé de modifier, sur la carte de zonage du Règlement de zonage 2008-250 de la Ville d'Ottawa, la zone sous-jacente de plaine inondable conformément aux terrains visés et illustrés dans le document 1 et tel qu'exposé en détail sur le site [ottawa.ca/plaineinondable](http://ottawa.ca/plaineinondable).

**Document 4 – Détails de zonage soumis à l'examen du Comité de l'urbanisme**

Il est proposé de modifier, sur la carte de zonage du Règlement de zonage 2008-250 de la Ville d'Ottawa, la zone sous-jacente de plaine inondable conformément aux terrains visés et illustrés dans le document 2 et tel qu'exposé en détail sur le site [ottawa.ca/plaineinondable](http://ottawa.ca/plaineinondable).

## Document 5 – Détails de la consultation

### Processus d'avis et de consultation

La publication des avis et la consultation publique se sont déroulées conformément à la Politique de publication des avis et de consultation publique approuvée par le Conseil municipal, en ce qui a trait aux modifications apportées au Règlement de zonage.

Commentaires du public et réponses, commentaires des organisations communautaires et réponses

Commentaires du public et réponses

Commentaire :

1. Au regard de la *Loi sur le drainage*, l'exutoire du drain Hobbs est insuffisant, et cette situation entraîne des inondations.

Réponse :

Au regard de la *Loi sur le drainage*, le drainage n'est pas conçu en prévision des événements à période de récurrence de cent ans. Les systèmes de drainage urbains (égouts pluviaux) sont habituellement conçus pour avoir une capacité suffisante pour des événements à période de récurrence de cinq ans. Toutefois, certains secteurs plus anciens de la ville ont été conçus selon des normes différentes et n'ont parfois qu'un niveau de service correspondant à des événements à période de récurrence de deux ans seulement, ou parfois un niveau de service intermédiaire. La plaine inondable d'Ottawa et des secteurs environnants est toujours fondée sur des événements à période de récurrence de cent ans, comme le prévoit le ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Commentaire :

2. Le rapport de l'OPNVR est imprécis puisqu'il ne tient pas compte des véritables limites du bassin hydrographique.

Réponse :

Les offices de protection de la nature réglementent la plaine inondable et les aménagements qui y sont réalisés. En adoptant la cartographie des plaines

inondables fournie par ces organismes, la Ville s'assure que sa cartographie est conforme à la leur. S'il s'avère que la cartographie de plaine inondable est incorrecte, une procédure est mise en place pour qu'elle soit corrigée et que sa version révisée soit appliquée dans la zone sous-jacente de plaine inondable de la Ville.

Commentaire :

3. Des travaux proposés sur le drain Hobbs supprimerait les inondations.

Réponse :

On estime que toute intervention sur le drain Hobbs n'aurait que peu d'effet sur d'éventuelles modifications à la plaine inondable. Les drains municipaux, en particulier ceux construits, n'ont habituellement pas le diamètre requis pour l'adduction de précipitations importantes comme celles à période de récurrence de cent ans. Les drains sont surtout destinés au drainage des terrains, grâce à la création et à l'entretien d'un canal de drainage menant à un exutoire existant. Toutefois, le Conseil a nommé un ingénieur spécialisé en drainage, qui devrait soumettre un rapport au CAAR le 3 octobre 2019.

Commentaire :

4. La modification de zonage devrait être reportée jusqu'à l'achèvement des travaux en vertu de la *Loi sur le drainage*.

Réponse :

La cartographie des plaines inondables proposée reflète la situation actuelle. Si des modifications sont apportées aux cours d'eau/drain municipal ou si des modifications d'utilisation du sol surviennent (nouvelles zones d'aménagement proposées, etc.), la cartographie serait mise à jour par le biais du processus approprié.

Commentaire :

5. Fallait-il aviser directement les propriétaires qu'une modification de zonage était proposée.

Réponse :

Des avis ont été transmis conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Puisqu'il s'agit dans le cas présent d'une modification à l'échelle de la ville, des avis ont été publiés dans l'Ottawa Citizen et Le Droit. Les associations communautaires et tous les conseillers municipaux ont également été avisés directement.

En plus de l'avis relatif à cette modification au Règlement de zonage, les offices de protection de la nature ont organisé diverses réunions portes ouvertes destinées à donner aux résidents la possibilité de discuter des répercussions pour leur propriété des modifications proposées à la cartographie.

L'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi et Conservation de la Nation-Sud ont invité à leurs réunions portes ouvertes tous les propriétaires de leur zone d'influence. L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau a transmis aux propriétaires des invitations à certaines de leurs réunions portes ouvertes, et envisage actuellement de modifier sa méthodologie afin que des invitations à toutes leurs réunions portes ouvertes soient transmises aux propriétaires. De plus, ces trois offices de protection de la nature ont publié dans avis dans les journaux, sur leurs pages Web, sur Facebook et sur Twitter. D'autres parties intéressées ont également reçu des invitations (toutes les municipalités situées dans le bassin hydrologique, d'autres offices de protection de la nature, le MRNF, Hydro One, Bell, etc.).

Commentaire :

6. Si la modification de la cartographie des plaines inondables donne lieu à une diminution de la valeur d'une propriété, les taxes seront-elles réduites?

Réponse :

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) procède à l'évaluation des propriétés. La Ville s'appuie sur cette information pour déterminer les taux d'imposition foncière. Un contribuable peut déposer une « demande de réexamen » d'une évaluation auprès de la SÉFM s'il estime que cette évaluation est inexacte.



Commentaire :

7. Si la modification de la cartographie des plaines inondables donne lieu à une diminution de la valeur d'une propriété, la Ville entend-elle indemniser d'une manière quelconque les propriétaires?

Réponse :

La Ville n'offre aucune indemnisation pour le changement de valeur d'une propriété.

Commentaire :

8. Pendant combien de temps la nouvelle cartographie des plaines inondables sera-t-elle en vigueur?

Réponse :

La cartographie des plaines inondables ne devrait pas changer dans un proche avenir, bien qu'elle soit régulièrement mise à jour.

Commentaire :

9. Devrions-nous vendre notre terrain? Si la proposition est acceptée, pourrions-nous vendre notre terrain un jour?

Réponse :

La modification au Règlement de zonage n'a aucune répercussion sur la possibilité pour un bien-fonds de changer de propriétaire.

Commentaire :

10. Des éclaircissements ont été demandés afin de savoir si les terrains où aucune modification n'est proposée seraient supprimés de la plaine inondable.

Réponse :

La cartographie proposée sur la page [Ottawa.ca/plaineinondable](http://Ottawa.ca/plaineinondable) illustre une couche de plaine inondable existante, hachurée en bleu. Sauf si la couche de la plaine inondable proposée, hachurée en marron, chevauche la zone hachurée en bleu, aucune modification de la plaine inondable n'est apportée.